



ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

**NOTICE ANNUELLE
Pour l'exercice terminé le 24 avril 2016**

Le 22 juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
LA SOCIÉTÉ.....	3
<i>Dénomination et constitution</i>	<i>3</i>
<i>Liens intersociétés</i>	<i>4</i>
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ	4
<i>Aperçu.....</i>	<i>4</i>
<i>Historique.....</i>	<i>5</i>
<i>Faits saillants des trois derniers exercices</i>	<i>6</i>
ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE	10
<i>Forces de l'entreprise</i>	<i>10</i>
<i>Réseau de magasins</i>	<i>12</i>
<i>Immobilier</i>	<i>13</i>
<i>Ventes de marchandises et services</i>	<i>14</i>
<i>Distribution et fournisseurs</i>	<i>14</i>
<i>Activités liées au carburant pour le transport routier</i>	<i>15</i>
<i>Autres éléments non liés à la vente au détail</i>	<i>16</i>
<i>Systèmes d'information</i>	<i>17</i>
<i>Employés</i>	<i>17</i>
<i>Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce</i>	<i>17</i>
CONCURRENCE	19
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	19
QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES	20
FACTEURS DE RISQUES	20
DIVIDENDES	20
STRUCTURE DU CAPITAL	21
NOTATIONS	21
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	25
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	26
<i>Administrateurs.....</i>	<i>26</i>
<i>Membres de la haute direction</i>	<i>29</i>
LITIGES EN COURS	32
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	32
CONTRATS IMPORTANTS	32
<i>Convention entre actionnaires et convention de vote.....</i>	<i>32</i>
INTÉRÊTs Des EXPERTs.....	33
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT	33
<i>Règles.....</i>	<i>33</i>
<i>Composition du comité d'audit.....</i>	<i>33</i>
<i>Compétences financières</i>	<i>34</i>
<i>Contrôles internes.....</i>	<i>34</i>
<i>Politiques en matière d'approbation des services non liés à l'audit</i>	<i>34</i>
<i>Code de déontologie à l'intention du président et chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière</i>	<i>34</i>
<i>Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit</i>	<i>35</i>
<i>Rémunération des auditeurs.....</i>	<i>35</i>
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	36

La présente notice annuelle est datée du 22 juillet 2016 et, sauf indication expresse contraire, toute l'information présentée dans la présente notice est fournie en date du 24 avril 2016, soit la fin du dernier exercice terminé de Couche-Tard.

Dans la présente notice annuelle, à moins que le contexte n'indique une autre interprétation (i), les termes « Société » ou « Couche-Tard » font collectivement référence à Alimentation Couche-Tard inc. et, à moins que le contexte n'exige ou n'indique une autre interprétation, à ses filiales et (ii) « \$ » ou « dollar » font référence au dollar américain et « \$ CA » ou « dollar canadien » font référence au dollar canadien.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La présente notice annuelle comprend certaines « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières au Canada. Toute déclaration contenue dans la présente notice annuelle qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Dans la présente notice annuelle, les verbes « croire », « pourrait », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « estimer », « présumer » et d'autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Il est important de noter que les déclarations prospectives faites dans ce document décrivent les prévisions de la Société en date du 12 juillet 2016 et ne donnent pas de garantie quant à la performance future de Couche-Tard ou de son secteur d'activité, et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que les perspectives, les résultats réels ou le rendement de Couche-Tard ou ceux de son secteur d'activité soient significativement différents des résultats ou du rendement futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Les résultats réels de la Société peuvent différer de façon importante des attentes qu'elle a formulées si des risques connus ou inconnus affectent ses activités ou si ses estimations ou ses hypothèses se révèlent inexacts. Une variation touchant une hypothèse peut également avoir des incidences sur d'autres hypothèses inter-reliées, ce qui peut amplifier ou diluer l'effet de cette variation. Par conséquent, la Société ne peut garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur les activités de la Société des transactions ou des éléments spéciaux annoncés ou survenant après ces divulgations. Par exemple, elles ne tiennent pas compte de l'incidence des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou des autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni des autres frais annoncés ou survenus après les déclarations prospectives.

À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les risques et incertitudes comprennent ceux qui sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » ainsi que les autres risques détaillés de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard, auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes.

LA SOCIÉTÉ

Dénomination et constitution

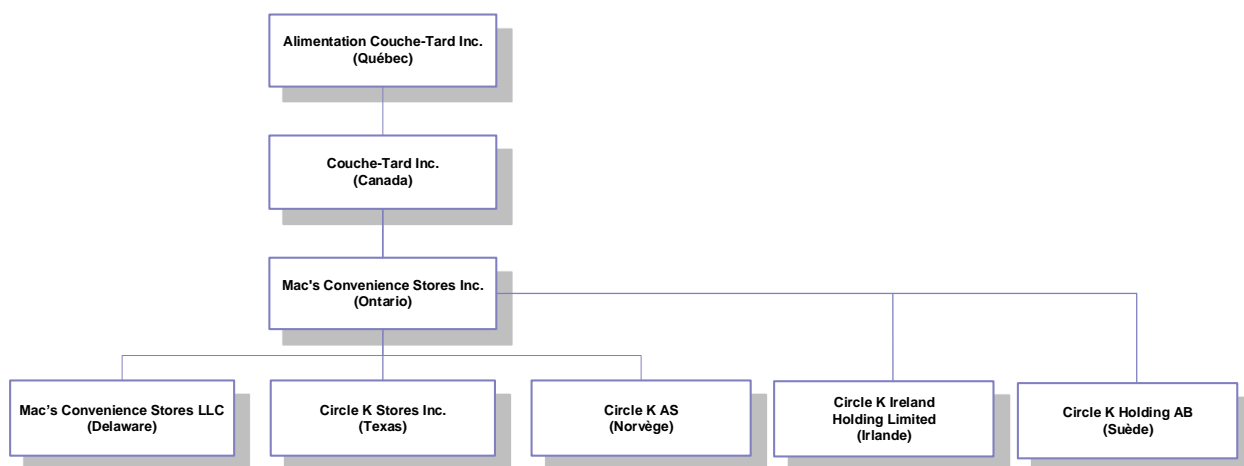
La Société a été constituée le 1^{er} mai 1988 par certificat de fusion sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (remplacée par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) le 14 février 2011). Le 15 décembre 1994, la Société a changé sa dénomination sociale de « Actidev inc. » pour celle de « Alimentation Couche-Tard inc. ». Au même moment, la Société a également modifié son capital-actions, de sorte que celui-ci est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne. Le 8 septembre 1995, au moyen d'un certificat de modification, la Société a changé la désignation des actions à droit de vote multiple pour celle d'actions à vote multiple catégorie A (les « actions à vote multiple ») et la désignation des actions à droit de vote subalterne pour celle d'actions à droit de vote subalterne catégorie B (les « actions à vote subalterne »). Les actions de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et, en date du

24 avril 2016, la Société avait une capitalisation boursière totalisant environ 30,7 milliards de dollars canadiens.

Le siège social de la Société est situé au 4204, boulevard Industriel, Laval (Québec), Canada H7L 0E3.

Liens intersociétés

L'organigramme qui suit illustre la structure de Couche-Tard et de ses principales filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, en date du 24 avril 2016. Certaines filiales dont l'actif ne représentait pas plus de 10 % des actifs consolidés de la Société ou dont le chiffre d'affaires ne représentait pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société au 24 avril 2016¹ ont été omises. Les filiales qui ont été omises représentent collectivement moins de 20 % de l'actif et du chiffre d'affaires consolidé de la Société au 24 avril 2016. Cet organigramme n'inclut pas les filiales dont le rôle principal consiste à détenir des investissements dans d'autres filiales de Couche-Tard.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Aperçu

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est le plus important exploitant indépendant de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins exploités par la Société (« magasins corporatifs »). En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier en Irlande, dans les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark) et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), en plus d'avoir une présence importante en Pologne.

Au 24 avril 2016, le réseau de Couche-Tard comptait 7 888 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 6 490 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est constitué de 15 unités d'affaires, dont 11 aux États-Unis, qui couvrent 41 États et 4 au Canada, qui couvrent les 10 provinces. Environ 80 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau et à ses centres de services en Amérique du Nord.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), en Irlande, en Pologne, dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ainsi qu'en Russie et, au 24 avril 2016, la Société comptait 2 659 magasins, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, alors que les autres sont des sites automatisés sans

1. D'après les états financiers consolidés audités de Couche-Tard pour l'exercice terminé le 24 avril 2016 déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes et disponibles à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de Couche-Tard.

employé, vendant uniquement du carburant pour le transport routier. Couche-Tard offre aussi d'autres produits, notamment de l'énergie stationnaire, du carburant pour le secteur maritime, du carburant pour le secteur de l'aviation, des lubrifiants et des produits chimiques. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés arborant ses marques, quelque 25 000 personnes travaillent dans son réseau de vente au détail, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

De plus, en vertu des contrats de licence, environ 1 500 magasins sont exploités sous la marque *Circle K^{MD}* dans 13 autres pays et territoires du monde (Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Macao, Malaisie, Mexique, Philippines et Vietnam), ce qui porte à plus de 12 000 le nombre de magasins du réseau.

La mission de Couche-Tard est d'offrir à ses clients un service rapide et hors pair en développant avec eux une relation personnalisée et amicale tout en les surprenant de façon agréable au quotidien. Dans cette optique, Couche-Tard vise à répondre aux demandes et aux besoins de sa clientèle selon ses exigences locales. Pour ce faire, Couche-Tard offre aux consommateurs des produits d'alimentation, des boissons, du carburant pour le transport routier et d'autres produits et services de haute qualité visant à répondre à leurs demandes dans un environnement propre et accueillant. Le positionnement de Couche-Tard dans son secteur d'activité provient principalement de la réussite de son modèle d'affaires, qui s'appuie sur une gestion décentralisée, une comparaison continue des meilleures pratiques et une expertise opérationnelle bénéficiant des expériences vécues dans les différentes régions de son réseau. Le positionnement de Couche-Tard provient également de l'importance qu'elle accorde aux marchandises en magasin ainsi que de ses investissements continus à l'égard de son personnel et de ses magasins.

Historique

Alain Bouchard, fondateur et président exécutif du conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc., a lancé la chaîne en 1980 avec un seul magasin. En 1986, avec un réseau de 34 magasins, une société prédécesseure de Couche-Tard a réalisé un premier appel public à l'épargne et a inscrit ses actions à la Bourse de Montréal. En 1994, la société prédécesseure a été privatisée par son actionnaire majoritaire, Actidev inc., une société inscrite en bourse. Plus tard au cours de la même année, Actidev inc. a changé sa dénomination sociale pour celle d'« Alimentation Couche-Tard inc. ».

Après avoir établi sa position de chef de file au Québec, Couche-Tard a pris de l'expansion par voie de croissance interne et au moyen d'acquisitions en Ontario et dans l'Ouest canadien en 1997. En mai 1997, Couche-Tard a acquis 245 magasins *Provi-Soir^{MD}* situés au Québec et 50 magasins *Winks^{MD}* situés en Ontario et dans l'Ouest canadien auprès de Provigo inc. En avril 1999, Couche-Tard a acquis, par l'entremise de l'acquisition de Silcorp Limited, une société inscrite en bourse, 980 magasins situés en Ontario et dans l'Ouest canadien exerçant leurs activités sous les marques *Mac's^{MD}*, *Mike's Mart^{MD}* et *Becker's^{MD}*.

Couche-Tard a débuté ses acquisitions aux États-Unis en 2001, notamment en juin, lorsqu'elle a acquis 172 magasins d'accommodation exploités sous la marque *Bigfoot^{MD}* en Indiana, en Illinois et au Kentucky. En août 2002, Couche-Tard a acquis 287 magasins exploités sous la marque *Dairy Mart^{MD}* situés dans ces mêmes États, ainsi qu'en Pennsylvanie et au Michigan.

En décembre 2003, Couche-Tard a fait une avancée significative aux États-Unis par l'acquisition de 1 663 magasins *Circle K^{MD}* de ConocoPhillips Company répartis dans 16 États, en plus de 627 magasins franchisés ou sous licence. Depuis l'acquisition des magasins *Circle K*, Couche-Tard a réalisé plusieurs acquisitions au cours des exercices qui ont suivis, lui permettant de renforcer son positionnement dans les marchés où elle évoluait déjà et d'en percer de nouveaux aux États-Unis et au Canada.

En mai 2008, Couche-Tard a étendu son accord de partenariat commercial avec Irving Oil Limited afin d'ajouter à son réseau 252 magasins d'accommodation situés dans les provinces de l'Atlantique au Canada et dans les États de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis. En vertu de cet accord, Couche-Tard a élargi son réseau à l'ensemble des dix provinces du Canada et y a ajouté les États de la Nouvelle-Angleterre.

En juillet 2012, Couche-Tard a mis pied sur le continent européen en concluant l'acquisition de Statoil Fuel & Retail ASA, une société inscrite en bourse à la Oslo Stock Exchange en Norvège, en acquérant la totalité des actions émises et en circulation. Grâce à cette acquisition, Couche-Tard a acquis un vaste réseau d'environ 2 300 sites exploités sous la marque *Statoil*^{MD} en Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), en Pologne, dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et en Russie. La plupart de ces sites offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, tandis que les autres sont des sites automatisés sans employé vendant du carburant pour le transport routier seulement. Cette acquisition a ajouté environ 19 000 personnes dans l'ensemble du réseau de Couche-Tard.

Le 16 mars 2015, Couche-Tard a conclu l'acquisition de la totalité des actions en circulation de The Pantry, Inc. (ci-après « The Pantry »), une société inscrite à la bourse du NASDAQ qui est un important exploitant de magasins d'accommodation dans la région du sud-est des États-Unis et l'une des plus importantes chaînes de magasins d'accommodation exploitées par un exploitant indépendant aux États-Unis. Le réseau The Pantry compte environ 1 500 magasins d'accommodation dans 13 États sous différentes marques, incluant *Kangaroo Express*^{MD}, sa marque principale d'exploitation.

Le 1^{er} février 2016, Couche Tard a poursuivi son expansion en Europe et a fait son entrée dans un nouveau pays, l'Irlande, avec son acquisition de toutes les actions en circulation de Topaz Energy Group Limited, de Resource Property Investment Fund plc et d'Esso Ireland Limited, connues collectivement sous le nom de « Topaz ». Topaz est le principal détaillant de magasins d'accommodation et de carburant en Irlande avec un réseau de 444 magasins d'accommodation.

Le 8 mars 2016, Couche Tard a conclu une entente avec la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée (« Pétrolière Impériale ») afin d'acquérir certains de ses actifs canadiens de vente au détail situés dans les provinces de l'Ontario et du Québec. La transaction inclut 279 magasins d'accommodation et de carburant de Pétrolière Impériale de marque Esso au Canada. De ces sites, 229 sont situés en Ontario – la majorité se trouvant dans la grande région métropolitaine de Toronto – et 50 sont situés au Québec.

Faits saillants des trois derniers exercices

Exercice 2016

Le 8 mars 2016, Couche-Tard a conclu une entente avec Pétrolière Impériale afin d'acquérir certains de ses actifs canadiens de vente au détail situés dans les provinces de l'Ontario et du Québec. La transaction inclut 279 magasins d'accommodation et de carburant de Pétrolière Impériale de marque Esso au Canada. De ces sites, 229 sont situés en Ontario – la majorité se trouvant dans la grande région métropolitaine de Toronto – et 50 sont situés au Québec, soit dans la grande région métropolitaine de Montréal ou sur la rive-sud de Montréal. L'entente inclut également 13 lots vacants, 2 sites exploités par des opérateurs indépendants, ainsi qu'une entente d'approvisionnement à long terme en carburant de marque Esso. Pétrolière Impériale est propriétaire de 238 sites, et 41 sites sont loués. Sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture usuelles, la transaction devrait se clôturer au cours de l'exercice 2017.

Le 18 février 2016, Couche-Tard a émis des billets de premier rang non garantis libellés en couronnes norvégiennes (« NOK ») pour un total de 675,0 millions NOK (78,4 millions \$) dont le taux de coupon est de 3,85 % et venant à échéance le 18 février 2026. L'intérêt est payable semestriellement les 20 avril et 20 octobre de chaque année.

Le 1^{er} février 2016, Couche-Tard a acquis toutes les actions en circulation de Topaz Energy Group Limited, de Resource Property Investment Fund plc et d'Esso Ireland Limited, connues collectivement sous le nom de « Topaz ». Topaz est le important détaillant de magasins d'accommodation et de carburant en Irlande avec un réseau de 444 stations-service. De ces stations-service, 158 sont exploitées par Topaz et 286 sont exploitées par des opérateurs indépendants. L'entente vise également une importante opération commerciale de vente de carburant.

Le 1^{er} décembre 2015, Couche-Tard a conclu l'acquisition, auprès de Texas Star Investments et des membres du même groupe, de 18 magasins corporatifs et de 2 restaurants à service rapide situés au Texas aux États-Unis, en plus d'un réseau d'approvisionnement en carburant. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 17 de ces sites et loue le terrain et est propriétaire des bâtisses pour les autres sites.

Au cours du troisième trimestre, Couche-Tard a été avisée par Circle K Sunkus (« Sunkus »), une filiale en propriété exclusive d'UNY Group Holding's Co., Ltd., qu'elle procéderait, au cours des prochaines années, à un changement de marque pour ses 3 273 magasins *Circle K^{MD}* au Japon. Le changement de marque annoncé par Sunkus coïncide avec la récente fusion d'UNY Group Holding's Co., Ltd. avec Family Mart Co., Ltd. Ce changement n'aura aucun impact sur les résultats financiers de Couche-Tard puisque ce licencié ne lui paie aucune redevance. Sunkus est un exploitant indépendant au Japon et possède les droits exclusifs de la marque « *Circle K* » dans ce pays, qu'il a acquis en 1993 auprès de ConocoPhillips, l'ancien propriétaire de la marque Circle K. Couche-Tard a subséquemment acquis le réseau *Circle K* auprès de ConocoPhillips en 2003.

Le 1^{er} octobre 2015, Couche-Tard a conclu la cession de ses activités de vente de lubrifiants en Suède à Fuchs Petrolub SE. La cession s'est effectuée au moyen d'une convention d'achat d'actions en vertu de laquelle Fuchs Petrolub SE a acquis 100 % des actions émises et en circulation de Statoil Fuel & Retail Lubricants Sweden AB.

Le 24 septembre 2015, Couche-Tard a fait l'acquisition, auprès de Kocolene Marketing LLC, de 13 magasins corporatifs exploités dans les États de l'Indiana et du Kentucky. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 12 sites et loue le terrain et la bâtisse pour l'autre site.

Le 22 septembre 2015, Couche-Tard a annoncé la création d'une nouvelle marque mondiale de l'accommodation, « *Circle K^{MD}* ». La nouvelle marque remplacera les marques existantes *Circle K^{MD}*, *Statoil^{MD}*, *Mac's^{MD}* et *Kangaroo Express^{MD}* des magasins et stations-service au Canada (à l'exception du Québec), aux États Unis, en Scandinavie ainsi qu'en Europe centrale et orientale. La nouvelle marque *Circle K^{MD}* apparaîtra également dans les magasins exploités en vertu d'un contrat de licence à l'échelle mondiale et sera un élément clé de la croissance future de Couche-Tard.

Le 30 juillet 2015, Couche-Tard a signé une entente avec Comercializadora Círculo CCK, S.A. de C.V. aux termes de laquelle plus de 700 de leurs magasins d'accommodation exploités sous la marque *Extra* situés dans tout le Mexique seront convertis à la marque *Circle K^{MD}* d'ici octobre 2017. En vertu de cette entente, le nombre de magasins *Circle K^{MD}* au Mexique augmentera pour passer à au moins 2 400 d'ici 2030.

Le 24 juillet 2015, Couche-Tard a exercé son option de rachat de la participation des actionnaires sans contrôle dans Circle K Asia S.à.r.l (« Circle K Asia »). Couche-Tard détient désormais 100 % des actions.

Le 2 juin 2015, Couche-Tard a émis des billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens pour un total de 700,0 millions \$ CA (564,2 millions \$) avec un taux de coupon de 3,6 % et venant à échéance le 2 juin 2025. L'intérêt est payable semestriellement les 2 juin et 2 décembre de chaque année.

Le 2 juin 2015, Couche-Tard a fait l'acquisition, auprès de Cinco J, Inc., de Tiger Tote Food Stores, Inc. et des membres du même groupe, de 21 magasins corporatifs exploités dans les États du Texas, du Mississippi et de la Louisiane aux États Unis. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 18 sites et loue le terrain et est propriétaire des bâtisses pour les 3 autres sites. Dans le cadre de cette entente, Couche-Tard a également fait l'acquisition de 141 contrats d'approvisionnement en carburant, de 5 lots à développer et des relations-clients pour 124 sites.

Au cours de l'exercice 2016, Couche-Tard a fait l'acquisition de 19 magasins corporatifs par l'entremise de transactions distinctes et a également complété la construction, la relocalisation ou la reconstruction de 93 magasins. En date du 24 avril 2016, 30 magasins étaient en construction et devraient ouvrir dans les prochains trimestres.

Exercice 2015

Le 17 mars 2015, Couche-Tard a conclu une entente avec A/S Dansk Shell pour l'acquisition de leur entreprise de vente au détail, comprenant 315 stations-service, leur entreprise de vente de carburant commercial et leur entreprise de vente de carburant pour l'aviation. Les stations-service sont situées au Danemark et comprennent 225 stations-service, 75 stations-service automatisées sans employé et 15 haltes routières pour les camionneurs. De ces 315 sites, 140 sont la propriété de Shell, 115 sont loués auprès de tierces parties et 60 sont détenus par des opérateurs indépendants.

Le 16 mars 2015, Couche-Tard a conclu l'acquisition de 100 % des actions en circulation de The Pantry, un important exploitant de magasins d'accommodation dans la région du sud-est des États-Unis et l'une des plus importantes chaînes de magasins d'accommodation exploitées par un exploitant indépendant aux États-Unis. The Pantry exploite environ 1 500 magasins dans 13 États sous différentes marques, incluant *Kangaroo Express^{MD}*, sa marque principale d'exploitation. De plus, la majorité de ses magasins offrent du carburant pour le transport routier. Lors de la clôture, Couche-Tard a également remboursé le prêt à terme garanti de premier rang de The Pantry pour un montant de 250,6 millions \$, ce qui correspond au capital, aux intérêts courus et aux frais afférents. De plus, le 15 avril 2015, Couche-Tard a racheté 35 % des billets de premier rang non garantis de The Pantry à 108 % de leur valeur nominale tandis que le 65 % restant des billets de premier rang non garantis ont été rachetés le 16 avril 2015 à 114 % de leur valeur nominale pour un montant total de 280,0 millions \$, plus les intérêts courus. Ces montants à prime incluent des pénalités contractuelles pour remboursement anticipé.

Le 31 décembre 2014, Couche-Tard a vendu ses activités de vente de carburant pour l'aviation par l'entremise d'une convention d'achat d'actions en vertu de laquelle BP Global Investments Ltd. a acheté 100 % des actions émises et en circulation de Statoil Fuel & Retail Aviation AS.

Le 8 octobre 2014, Couche-Tard a acquis 55 magasins dans les États de l'Illinois et de l'Indiana aux États-Unis auprès de Tri Star Marketing Inc. De ce nombre, 54 sont des magasins corporatifs et le dernier est exploité par un exploitant indépendant. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 54 sites et loue le terrain et est propriétaire de la bâtisse pour l'autre site. Par le biais de cette transaction, Couche-Tard a également fait l'acquisition de trois installations de mélange de biodiesel.

En août 2014, Moody's Corporation, l'une des agences de notation de la Société, a amélioré la note de crédit des billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens de Couche-Tard, en l'augmentant à Baa2, et en septembre 2014, S&P Global Ratings (anciennement Standard & Poors Rating Services), l'autre agence de notation de la Société, a amélioré la note de crédit corporatif de la Société en la faisant passer à BBB. Ces changements ont été faits en reconnaissance de la capacité de Couche-Tard à générer d'importants flux de trésorerie ainsi que des efforts que cette dernière a déployés afin de dépasser son objectif de réduction de dette suivant l'acquisition de Statoil Fuel & Retail ASA en juin 2012.

Le 23 juin 2014, Couche-Tard a acquis 13 magasins corporatifs et 2 sites non opérationnels situés en Caroline du Sud aux États-Unis, auprès de Garvin Oil Company. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour tous les sites.

De plus, au cours de l'exercice 2015, Couche-Tard a fait l'acquisition de 32 autres magasins corporatifs par l'entremise de transactions distinctes.

Couche-Tard a complété la construction, la relocalisation ou la reconstruction de 72 magasins au cours de l'exercice 2015.

Par conséquent, au cours de l'exercice 2015, le réseau de Couche-Tard a été élargi suivant l'ajout ou l'amélioration de 104 magasins au total, par la construction de nouveaux magasins, la relocalisation ou la reconstruction de magasins existants et par l'acquisition de magasins distincts.

Exercice 2014

Le 18 mars 2014, Couche-Tard a annoncé que conformément à sa planification de la relève, elle avait promu M. Brian Hannasch, le chef des opérations de l'époque, au poste de président et chef de la direction de Couche-Tard. En conséquence de cette promotion, Couche-Tard a également créé le poste de fondateur et président exécutif du conseil d'administration et a nommé M. Alain Bouchard à ce poste. Ces changements ont pris effet le 24 septembre 2014. M. Bouchard continue à jouer un rôle actif dans la croissance et le développement de Couche-Tard et, à ce titre, il a l'intention de concentrer ses efforts sur l'agenda relatif à la croissance de Couche-Tard ainsi que d'agir à titre de mentor et de coach auprès de la prochaine génération de dirigeants de Couche-Tard.

Le 11 mars 2014, le conseil d'administration de Couche-Tard a approuvé le fractionnement de toutes les actions à vote multiple et actions à vote subalterne émises et en circulation de la Société à raison de trois pour une. Ce fractionnement d'actions a été approuvé par les autorités réglementaires et a pris effet le 14 avril 2014.

En novembre 2013, Couche-Tard a conclu l'acquisition de 23 magasins corporatifs en exploitation dans l'État du Nouveau-Mexique aux États-Unis auprès d'Albuquerque Convenience and Retail LLC. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour tous les sites.

En octobre 2013, Couche-Tard a conclu l'acquisition de 11 magasins corporatifs dont 9 sont situés dans l'État de la Floride et 2 dans l'État de Géorgie aux États-Unis, auprès de Publix Super Markets Inc. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour huit sites et elle loue ces mêmes actifs pour les trois autres sites.

En septembre 2013, Couche-Tard a acquis neuf magasins en exploitation en Illinois aux États-Unis auprès de Baron-Huot Oil Company. Huit de ces magasins sont des magasins corporatifs et l'autre est exploité par un exploitant indépendant. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour huit sites et elle loue ces actifs pour l'autre site.

Le 21 août 2013, Couche-Tard a procédé à l'émission de billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens pour un montant totalisant 300,0 millions \$ CA, venant à échéance le 21 août 2020 et portant intérêt à un taux de 4,214 %. L'intérêt est payable semestriellement le 21 août et le 21 février de chaque année, et le montant en capital sera remboursé à l'échéance.

En juin 2013, en vertu de l'entente de juin 2011 conclue avec ExxonMobil, Couche-Tard a acquis 60 magasins exploités par des opérateurs indépendants de même que les contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier afférents. Couche-Tard est propriétaire du terrain et de la bâtisse pour 59 sites et elle loue le terrain et est propriétaire de la bâtisse pour un site. De plus, 50 contrats d'approvisionnement en carburant pour le transport routier ont été transférés à Couche-Tard en vertu de cette même entente. Cette transaction était la dernière étape nécessaire pour la finalisation de l'entente conclue avec ExxonMobil en juin 2011.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, Couche-Tard a, avec la participation d'une tierce partie, formé une nouvelle société, Circle K Asia, dans laquelle chaque partie détient une participation de 50 %. En vertu du contrat signé entre les parties, Couche-Tard peut, dans certaines circonstances, racheter la totalité de la participation de la tierce partie dans Circle K Asia.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Forces de l'entreprise

Position concurrentielle sur le marché. Couche-Tard dispose d'un réseau qui compte 7 888 magasins d'accommodation au Canada et aux États-Unis, ce qui la place au premier rang au Canada et en fait le plus gros exploitant indépendant de magasins d'accommodation aux États-Unis en fonction du nombre de magasins corporatifs.

En Europe, Couche-Tard est un exploitant de premier plan de magasins d'accommodation et de carburant pour le transport routier en Scandinavie (Norvège, Suède et Danemark), en Irlande et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), avec une présence importante en Pologne. Son réseau comprend 2 659 magasins, dont la majorité offrent du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation, alors que les autres sont des sites automatisés sans employé vendant uniquement du carburant pour le transport routier.

Couche-Tard est d'avis que ses marques actuelles, notamment *Couche-Tard*^{MD}, *Mac's*^{MD}, *Circle K*^{MD}, *Kangaroo*^{MD}, *Kangaroo Express*^{MD}, *Statoi*^{MD} et *Re.Store*^{MD}, bénéficient d'une réputation établie au chapitre de l'accommodation et de l'excellence en matière sélection et de valeur des produits, qui permet de différencier ses magasins de ceux de ses concurrents. Elle considère que la diversité géographique de son réseau dans l'ensemble du Canada, des États-Unis, de l'Europe et de l'Irlande réduit ses risques face aux conditions de marché locales et/ou régionales défavorables, notamment les fluctuations du prix du carburant pour le transport routier. Comptant un chiffre d'affaires de plus de 34 milliards de dollars pour l'exercice 2016 et plus de 30 ans d'exploitation de magasins d'accommodation, Couche-Tard estime que sa taille et son expérience lui ont permis de développer des efficacités sur le plan de l'exploitation qui lui procurent un avantage concurrentiel, particulièrement en rapport avec la commercialisation et l'approvisionnement. Avec le lancement par Couche-Tard de sa marque mondiale *Circle K*^{MD} et le changement progressif de sa marque dans l'ensemble de son réseau, à l'exception de la province de Québec, où elle conservera la marque *Couche-Tard*^{MD}, la Société croit que cette consolidation va solidifier la perception de la marque mondiale auprès des clients et va renforcer la culture d'excellence opérationnelle de Couche-Tard.

Magasins bien situés et modernisés. Couche-Tard exploite des magasins de haute qualité situés dans des endroits stratégiques. Elle est d'avis que l'accent qu'elle met sur la mise sur pied de réseaux de magasins dans les régions géographiques où elle exerce ses activités lui permet d'étudier ces marchés et de peaufiner sa stratégie de localisation. Couche-Tard choisit l'emplacement de ses magasins de manière sélective afin de maximiser le flux de clientèle et la visibilité de ses magasins et elle gère de

façon efficace la fermeture de ses magasins moins rentables.

Modèle d'entreprise différencié. Couche-Tard croit que son modèle d'entreprise lui a permis de se distinguer favorablement de ses concurrents. Les principaux volets de son modèle d'entreprise sont les suivants :

Structure de gestion décentralisée. Couche-Tard est d'avis que sa culture entrepreneuriale représente l'une de ses plus grandes forces. Couche-Tard gère ses activités et sa main-d'œuvre d'une manière décentralisée afin d'accélérer la prise de décisions, de satisfaire la demande locale de produits et de services particuliers et de minimiser les frais généraux d'entreprise. Chaque magasin est exploité comme une unité d'affaires distincte, et les gérants de magasin sont responsables d'atteindre leurs objectifs opérationnels et financiers. La Société assure le soutien de ses gérants de magasin à l'aide d'une équipe de direction chevronnée et forte ainsi que de ressources en capital qui, à son avis, procurent à ses gérants un avantage concurrentiel important par rapport à de plus petits exploitants. De plus, elle a mis en place un processus rigoureux de mesure du rendement et d'analyse comparative afin que les meilleures pratiques soient appliquées dans l'ensemble de son réseau, lui permettant ainsi de fournir une rétroaction efficace et opportune à ses gestionnaires, et ce, à tous les niveaux.

Engagement envers le savoir-faire opérationnel. Couche-Tard a acquis un savoir-faire opérationnel appréciable qui lui permet d'adapter de manière efficace son assortiment de produits aux préférences de sa clientèle. Ce savoir-faire est mis à contribution dans l'ensemble de sa chaîne de livraison de produits, du choix de l'emplacement de ses magasins à l'élaboration de leur concept, en passant par l'approvisionnement et la distribution des produits, la mise en marché et le marketing et, en fin de compte, la vente de produits aux clients. La chaîne de livraison de produits est soutenue par son personnel de gestion et de magasin bien formé et chevronné dont l'attention est dirigée vers l'optimisation du rendement des magasins et la maximisation de la satisfaction de ses clients. Par ailleurs, chaque étape des activités est appuyée par l'emploi de technologie qui lui permet d'effectuer une analyse approfondie de ses achats et ventes de produits. L'information obtenue lui permet de continuer à peaufiner ses activités d'achat et de travailler en collaboration avec ses fournisseurs afin d'adapter sa mise en marché et de personnaliser son espace d'étalage en vue de l'accroissement de son volume des ventes. Par conséquent, elle croit être en mesure d'obtenir de meilleures conditions d'achat auprès de ses fournisseurs.

Accent sur la marchandise et les services en magasin. Couche-Tard a été en mesure de mettre l'accent sur la croissance des ventes de marchandises et de services en magasin, qui génèrent des marges plus élevées que les ventes de carburant pour le transport routier car, contrairement à ses concurrents, Couche-Tard n'appartient pas à une société pétrolière. Notamment, Couche-Tard s'est concentrée, et a l'intention de continuer de le faire, sur la croissance de ses activités liées aux produits frais offrant une marge plus élevée, afin d'améliorer davantage ses marges bénéficiaires et d'établir une distinction entre ses magasins et ceux de ses concurrents.

Équipe de direction motivée et chevronnée ayant fait ses preuves. Les membres fondateurs et l'équipe de direction de Couche-Tard travaillent ensemble depuis plusieurs années et ont acquis un savoir-faire étendu dans l'exploitation de magasins d'accommodation. En date du 24 avril 2016, les membres fondateurs de Couche-Tard détenaient collectivement environ 22,67 % du capital-actions de la Société et contrôlaient 60,27 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions émises et en circulation. De plus, les vice-présidents de ses unités d'affaires comptent plusieurs années d'expérience dans l'industrie. Bon nombre des membres du personnel de direction de tous les niveaux ont été promus à des postes de direction après avoir travaillé au sein de l'entreprise pendant plusieurs années à différents niveaux, alors que d'autres se sont joints à Couche-Tard au moment d'acquisitions et lui ont fait bénéficier de compétences supplémentaires. Depuis 1997, Couche-Tard a réalisé un grand nombre d'acquisitions, et l'aptitude de la direction à intégrer ces magasins dans son réseau existant est un facteur important de son succès. De plus, la direction de Couche-Tard a été capable de faire la transition d'une société locale

québécoise à un exploitant de magasins d'accommodation de premier plan au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Réseau de magasins

Au Canada, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Couche-Tard*^{MD} dans la province de Québec, sous la marque *Mac's*^{MD} dans le Centre et l'Ouest canadien et sous la marque *Circle K*^{MD} dans les provinces de l'Atlantique. Aux États-Unis, les magasins sont exploités principalement sous les marques *Circle K*^{MD} et *Kangaroo*^{MD}. En Europe, les magasins sont exploités principalement sous la marque *Statoil*^{MD} et en Irlande, sous la marque *Re.Store*^{MD}. Couche-Tard a déjà commencé le déploiement de sa nouvelle marque mondiale *Circle K*^{MD} dans certains sites aux États-Unis et en Europe et va poursuivre dans cette voie dans l'ensemble de son réseau au cours des prochaines années.

Le tableau suivant indique le nombre de magasins en exploitation par secteur géographique et par type de magasin au 24 avril 2016 ⁽¹⁾.

Unité d'affaires	Provinces/États	Nombre total de magasins	Magasins corporatifs ⁽²⁾	CODO ⁽³⁾	DODO ⁽⁴⁾	Franchisés et autres affiliés ⁽⁵⁾	Total des magasins (%)
Québec Ouest	Ouest du Québec	559	350	-	-	209	5,30 %
Québec Est et Atlantique	Est du Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador	320	306	-	-	14	3,03 %
Centre du Canada	Ontario	653	488	-	-	165	6,19 %
Ouest canadien	Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan	304	304	-	-	-	2,88 %
Midwest (É.-U.)	Indiana, Kentucky, Ohio	433	329	5	60	39	4,11 %
Région des Grands Lacs (É.-U.)	Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Pennsylvanie, Vermont, Virginie occidentale	581	463	-	-	118	5,51 %
Côte Ouest (É.-U.)	Californie, Hawaï, Oregon, Washington	849	237	98	224	290	8,05 %
Région de l'Arizona (É.-U.)	Arizona, Nevada	613	611	-	-	2	5,81 %
Sud-Est (É.-U.)	Géorgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Tennessee	605	566	3	15	21	5,74 %

Unité d'affaires	Provinces/États	Nombre total de magasins	Magasins corporatifs (2)	CODO(3)	DODO (4)	Franchisés et autres affiliés (5)	Total des magasins (%)
Sud-Ouest (É.-U.)	Colorado, Kansas, Missouri, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Texas	495	347	2	94	52	4,69 %
Floride (É.-U.)	Floride	851	729	14	47	61	8,07 %
Région de la côte du golfe (É.-U.)	Alabama, Arkansas, Louisiane, Mississippi, région septentrionale de la Floride, Tennessee	685	588	1	51	45	6,49 %
Heartland (É.-U.)	Illinois, Iowa, Minnesota, Missouri, Wisconsin	422	334	27	38	23	4,00 %
Atlantique Sud (É.-U.)	Caroline du Nord, Caroline du Sud, Virginie	518	468	2	15	33	4,91 %
Norvège	-	471	202	235	34	-	4,47 %
Suède	-	542	406	113	23	-	5,14 %
Danemark	-	284	213	22	49	-	2,69 %
Ingo^{MD} (Suède et Danemark)	-	320	320	-	-	-	3,04 %
Pologne	-	356	277	-	79	-	3,38 %
Lettonie	-	78	66	-	12	-	0,74 %
Lituanie	-	79	78	-	1	-	0,75 %
Estonie	-	54	54	-	-	-	0,51 %
Russie	-	33	33	-	-	-	0,31 %
Irlande	-	442	160	8	274	-	4,19 %
Total		10 547⁽⁶⁾	7 929⁽⁶⁾	530	1 016⁽⁶⁾	1 072	100 %

(1) Ces chiffres incluent 50 % des sites exploités par l'entremise de RDK Ventures, LLC, une coentreprise.

(2) Sites pour lesquels l'immobilier est contrôlé par Couche-Tard (à titre de propriétaire ou aux termes d'un contrat de location) et pour lesquels les magasins (et/ou les stations-service) sont exploités par Couche-Tard ou l'un de ses agents à commission.

(3) Sites pour lesquels l'immobilier est contrôlé par Couche-Tard (à titre de propriétaire ou aux termes d'un contrat de location) et pour lesquels les magasins (et/ou les stations-service) sont exploités par des opérateurs indépendants en échange d'un loyer et auxquels Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier en vertu de contrats d'approvisionnement. Certains de ces sites font l'objet d'un contrat de franchise, de licence ou d'un contrat similaire sous une de nos marques principales ou secondaires.

(4) Sites contrôlés et exploités par des opérateurs indépendants auxquels Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier en vertu de contrats d'approvisionnement. Certains de ces sites font l'objet d'un contrat de franchise, de licence ou d'un contrat similaire sous une de nos marques principales ou secondaires.

(5) Sites exploités par des opérateurs indépendants en vertu d'un contrat de franchise, de licence ou d'un contrat similaire sous une de nos marques principales ou secondaires.

(6) De ce nombre, 901 sont des magasins corporatifs et 18 sont détenus et exploités par des opérateurs indépendants qui vendent uniquement du carburant pour le transport routier.

Immobilier

Couche-Tard est propriétaire de 3 428 terrains et de 4 454 bâtisses et bien qu'elle loue une partie importante de ses sites, elle est d'avis qu'aucun bail pris individuellement n'est significatif à son égard. En Amérique du Nord, la plupart des baux sont des baux à loyer net aux termes desquels Couche-Tard est tenue d'acquiescer les taxes, les assurances et les coûts d'entretien alors qu'en Europe, la Société ne paie pas de taxes pour des propriétés louées habituellement. Couche-Tard loue une partie importante de son immobilier aux termes de contrats de location-exploitation conventionnels et de contrats de location-

financement, principalement liés à la location de magasins, de terrains, de matériel et d'immeubles à bureaux. De façon générale, au Canada, les contrats de location de biens immobiliers comportent une durée initiale de 5 à 10 ans, tandis qu'aux États-Unis ils ont une durée de 10 à 20 ans; les contrats comportent habituellement des options de renouvellement dans les deux cas. En Europe, la durée des baux varie de contrats à court terme à des contrats à long terme avec des échéances de plus de 100 ans; et la plupart des contrats de location sont renouvelables à leur échéance, soit selon les mêmes modalités et conditions ou au prix du marché.

Les magasins Couche-Tard, qui sont situés dans des zones très fréquentées, comprennent des bâtisses autonomes et des magasins situés dans des centres commerciaux linéaires. Les magasins Couche-Tard situés au Canada, aux États-Unis et en Europe sont conçus pour attirer les clients dans leur marché local respectif plutôt que pour se conformer à un modèle type unique. Le design extérieur simple et constant des magasins les rend facilement repérables. La majorité des magasins sont ouverts 24 heures, sept jours par semaine, avec un flux de clientèle de pointe tôt le matin et en fin d'après-midi. La superficie d'un magasin Couche-Tard type se situe généralement entre 900 et 5 881 pieds carrés en Amérique du Nord et entre 750 et 2 200 pieds carrés en Europe. Sur les deux continents, la superficie du magasin dépendra du marché dans lequel il se trouve.

Ventes de marchandises et services

Couche-Tard offre à ses clients des produits comprenant des articles de commodité traditionnels comme les produits du tabac, les produits frais et de restauration, la bière, le vin et l'alcool, les boissons glacées, les bonbons et les collations, le café, ainsi que les produits laitiers. De plus, les services comme les guichets bancaires automatiques, la vente de billets de loterie, les téléphones cellulaires, les cartes téléphoniques prépayées et les services financiers sont offerts dans plusieurs de ses magasins.

Selon les estimations de Couche-Tard, d'après l'information obtenue sur les achats et les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires par catégorie en pourcentage du total des ventes de marchandises en magasin pour l'exercice 2016 s'établit comme suit :

Catégorie	Pourcentage du total
Produits du tabac.....	39,9 %
Boissons.....	14,1 %
Produits frais et de restauration.....	13,2 %
Bière, vin et alcool.....	13,0 %
Bonbons et collations.....	10,2 %
Épicerie et autres.....	9,6 %
Total des ventes de marchandises en magasin.....	100 %

Distribution et fournisseurs

Convention d'approvisionnement et de distribution de marchandises. Couche-Tard a mis sur pied des réseaux d'approvisionnement et de distribution régionaux et nationaux pour ses marchandises en magasin au Canada et aux États-Unis. Couche-Tard exploite son propre centre de distribution à Laval, au Québec, par l'entremise duquel une grande partie des livraisons aux magasins corporatifs du Québec sont acheminées. Couche-Tard utilise les services de Core-Mark International inc. (« Core-Mark ») à titre de fournisseur exclusif pour plusieurs de ses produits en magasin pour ses magasins situés dans l'Ouest canadien et dans le Centre du Canada et utilise les services de TRA Atlantic pour ses magasins corporatifs situés dans les provinces de l'Atlantique.

Aux États-Unis, Couche-Tard utilise les services de Core-Mark comme fournisseur d'entrepôt pour distribuer des marchandises à ses magasins corporatifs situés dans ses divisions du Sud-Ouest et de la côte Ouest et pour fournir des services de gestion au centre de distribution de Couche-Tard situé en Arizona. Couche-Tard utilise les services d'Eby-Brown, de Core-Mark et de McLanes pour distribuer des marchandises à la majorité de ses magasins corporatifs situés dans ses divisions du Midwest, des Grands Lacs, du Heartland, de l'Atlantique sud, du Sud-Est, de la Floride et de la région de la côte du

golfe.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, le reste des produits est livré directement aux magasins par les fabricants ou les distributeurs.

En Europe, Couche-Tard utilise actuellement des grossistes indépendants afin d'agir comme ses distributeurs principaux, sinon les produits sont distribués directement par le fabricant. Auparavant, Couche-Tard avait son propre centre de distribution à Flen, en Suède pour les pays scandinaves. Les grossistes indépendants utilisés pour les pays tels que la Norvège, la Suède, le Danemark et la Pologne sont Engros Partners, Reitan, Axfood, HalMiba, Eurocash et Mateus, et Musgrave pour l'Irlande.

Dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Russie, Couche-Tard utilise des fournisseurs de logistique locaux, qui achètent et stockent les produits et les livrent dans les magasins. Ils comprennent Havi en Russie, Smarten en Estonie, BLS en Lettonie, et Sanitex et Mercado en Lituanie.

Pour tous les marchés en Europe, certains fabricants ont leur propre réseau de distribution directe, plus particulièrement pour les produits comme la crème glacée et les boissons, ainsi que pour la bière et les boissons gazeuses.

En outre, Couche-Tard négocie des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs régionaux, dans la mesure requise, pour combler les besoins de chaque marché et adapter sa gamme de produits aux préférences des consommateurs locaux.

Activités liées au carburant pour le transport routier

Au cours de l'exercice 2016, les ventes de carburant pour le transport routier de Couche-Tard représentaient environ 53 % de son chiffre d'affaires total au Canada, comparativement à environ 68 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis et à 76 % en Europe (incluant l'Irlande). Par contre, la marge brute sur le carburant pour le transport routier de Couche-Tard ne représentait qu'environ 40 % de sa marge brute totale. Couche-Tard vend du carburant pour le transport routier dans 88 % de ses magasins corporatifs, soit à 6 983 points de vente.

Amérique du Nord

En général, les magasins corporatifs de Couche-Tard vendent du carburant pour le transport routier sous l'une de ses marques ou sous la marque d'une pétrolière en achetant le carburant pour le transport routier et en le revendant à profit. De plus, Couche-Tard touche une commission pour la fourniture de carburant pour le transport routier en consignment dans certains de ses magasins corporatifs au Canada dont elle n'est propriétaire ni des pompes, ni des réservoirs de stockage. Couche-Tard agit également à titre d'agent pour la vente de carburant pour le transport routier à certains de ses magasins franchisés et touche une commission. Aux États-Unis, dans certains emplacements sélectionnés, Couche-Tard vend du carburant pour le transport routier à des exploitants de magasins indépendants à un coût majoré. À l'exception des ventes à commission pour lesquelles seule la commission est inscrite à titre de chiffres d'affaires tiré de la vente de carburant pour le transport routier, Couche-Tard inclut la valeur totale de ces ventes dans son chiffre d'affaires tiré de la vente de carburant pour le transport routier, y compris les taxes qui y sont incluses.

La Société achète auprès de grandes sociétés pétrolières et de raffineurs indépendants le carburant pour le transport routier qu'elle vend principalement en vertu de contrats d'approvisionnement. Le coût d'achat du carburant pour le transport routier est fixé selon le prix du marché ou le prix affiché à la rampe de chargement, tel qu'établi à chaque terminal, et ajusté selon les modalités des contrats d'approvisionnement applicables.

Couche-tard vend du carburant pour le transport routier sous ses propres marques, comme *Couche-Tard^{MD}* et *Mac's^{MD}* au Canada et *Circle K^{MD}* aux États-Unis, ou sous le nom de grandes sociétés pétrolières, comme *Esso*, *Shell*, *Mobil*, *Exxon*, *BP*, *Irving* et *Phillips 66*.

Europe

Les ventes au détail de carburant pour le transport routier de Couche-Tard sont générées principalement par l'intermédiaire des deux catégories de sites suivantes : (i) les sites à service complet et (ii) les sites de carburant automatisés. Le carburant pour le transport routier qui n'est pas vendu au détail est habituellement vendu en gros aux clients qui ont leurs propres installations de stockage.

Couche-Tard exploite des terminaux clés situés en Scandinavie, en Lettonie, en Lituanie et en Irlande. Étant donné qu'elle a la propriété et le contrôle de ces terminaux clés, Couche-Tard peut obtenir des modalités d'approvisionnement concurrentielles, optimiser la planification de la distribution, assurer l'efficacité à toutes les étapes cruciales de la chaîne de valeur de la commercialisation du carburant aux fins de la gestion de la marge, en plus de poser des défis aux nouveaux joueurs potentiels qui n'ont pas la propriété ou le contrôle d'une infrastructure logistique.

Couche-Tard compte sur un système de distribution composé de camions-citernes qui approvisionnent ses sites et ses clients grossistes en carburant pour le transport routier, en énergie stationnaire et en carburant pour le secteur maritime. Couche-Tard est le propriétaire et l'exploitant de certains de ces camions, mais la plupart de ceux-ci sont la propriété de transporteurs tiers, qui en sont aussi les exploitants. En outre, un certain nombre de clients grossistes de Couche-Tard utilisent leurs propres systèmes de transport pour s'approvisionner en carburant directement aux terminaux et aux dépôts de Couche-Tard.

Le contrat d'approvisionnement que Couche-Tard a conclu avec Statoil ASA en date du 1^{er} octobre 2010 (lequel a été modifié le 17 avril 2012 dans le cadre de l'acquisition de Statoil Fuel & Retail) prévoit l'approvisionnement de Couche-Tard en produits pétroliers raffinés standards et en biocarburants dans les pays scandinaves pour une période minimale allant jusqu'au 31 mai 2017 et une option unilatérale permettant à Couche-Tard de renouveler intégralement le contrat pour une période de trois années supplémentaires se terminant le 31 juillet 2020.

Le contrat d'approvisionnement conclu avec Statoil ASA prévoit que les stocks de produits pétroliers raffinés détenus dans les terminaux principaux en Norvège, en Suède et au Danemark sont la propriété de Statoil ASA. Couche-Tard est tenue de maintenir un niveau de stock opérationnel précis et de respecter certaines obligations prévues par la loi en matière de stockage. Aux termes du contrat d'approvisionnement, Statoil ASA est tenue de maintenir un niveau de stock opérationnel et, sous réserve des exigences propres à chaque pays, de respecter certaines obligations en matière de stockage en Scandinavie. En échange, Couche-Tard acquitte des frais de gestion relativement au stockage de produits pétroliers raffinés.

Pour l'Irlande et les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), Couche-Tard se procure du carburant pour le transport routier auprès de raffineurs régionaux principalement par l'entremise de contrats d'approvisionnement. Les stocks sont détenus dans des installations de stockage principales en Lettonie et en Irlande, et dans des installations de stockage secondaires et autres, dans les stations-service et en transit dans les autres pays où Couche-Tard exerce des activités.

Présentement, Couche-tard vend du carburant pour le transport routier en Europe sous les marques *Statoil^{MD}*, *Ingo^{MD}*, *Topaz^{MD}*, *Shell* et *Esso*.

Autres éléments non liés à la vente au détail

Vente de carburant (Mondial)

Le secteur de la vente de carburant pour le transport routier autre qu'au détail de Couche-Tard comprend les ventes en gros de carburant à des clients industriels et commerciaux comme les hôpitaux, les parcs de voitures de location, les équipes de construction routière, les services de transport par autobus et les usines, ainsi qu'à des revendeurs ou des détaillants indépendants.

Avec son acquisition récente en Irlande, Couche-Tard fournit également du kérosène, de l'essence, du diesel et du pétrole à un large éventail de clients commerciaux et résidentiels. Cela inclut du carburant pour des clients dans les domaines de l'aviation, du commerce de détail, de l'agriculture, de l'éducation, de la religion, de la logistique, de la marine, des clients du secteur public et des clients grossistes. De plus, Couche-Tard fournit de l'huile à chauffage et du carburant à des agriculteurs, des entreprises, des écoles, des organismes religieux, des grossistes et à des clients dans le secteur maritime et du transport.

Énergie stationnaire et carburant pour le secteur maritime (Scandinavie et Irlande)

Les activités relatives au secteur de l'énergie stationnaire consistent principalement en la vente de combustibles pour le chauffage ou utilisés dans des procédés industriels, notamment le mazout et le kérosène. Les activités relatives au carburant pour le secteur maritime comprennent la vente de carburant de transport aux navires de haute mer, y compris le carburant marin et le combustible lourd destinés aux grands navires.

Aviation et lubrifiants (Irlande)

Les activités relatives au carburant pour le secteur de l'aviation consistent en la vente de carburant aux entreprises de transport aérien de même qu'aux compagnies de vols nolisés et aux entreprises de fret. Les activités relatives aux lubrifiants consistent en la vente et la distribution de lubrifiants et la fourniture de services connexes.

Systèmes d'information

Couche-Tard croit que des systèmes d'information robustes et efficaces sont essentiels au fonctionnement de son entreprise. La Société investit de manière appropriée dans un large éventail de technologies pour répondre aux besoins et demandes de ses employés et de sa clientèle. Ces technologies trouvent de nombreuses applications, notamment les contrôles en matière de conformité et de réglementation, la communication de l'information financière, l'optimisation des prix, la protection des données des clients et des employés, et elles couvrent également une vaste gamme de services tels que les transactions, les ventes et les traitements de paiement, le paiement des fournisseurs, l'organisation des horaires de travail en magasin, le traitement des réclamations, ainsi que le système de paie et des avantages sociaux. De plus, des améliorations sont faites régulièrement afin d'ajuster notre gamme de produits et services, d'optimiser les achats et d'établir des programmes de fidélisation de la clientèle.

Employés

En date du 24 avril 2016, environ 80 000 personnes œuvraient dans l'ensemble du réseau de magasins et aux centres de services de Couche-Tard en Amérique du Nord. En Europe, environ 25 000 personnes œuvrent dans le réseau, et environ 30 % des personnes employées directement par Couche-Tard sont syndiquées. L'affiliation syndicale est particulièrement répandue dans le secteur du soutien opérationnel en Scandinavie, où environ 45 % des employés norvégiens sont affiliés à un syndicat. En Suède, l'adhésion est d'environ 50 % et au Danemark, près de 100 % des employés de première ligne sont affiliés à un syndicat.

Noms commerciaux, marques de service et marques de commerce

Couche-Tard a enregistré ou a procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux, de marques de service et de marques de commerce aux fins d'utilisation dans le cadre de ses activités et à son avis, elles ont une valeur significative et constituent des facteurs importants de la commercialisation de Couche-Tard et de ses magasins d'accommodation.

En septembre 2015, Couche-Tard a annoncé son intention de lancer une nouvelle marque mondiale, *Circle K^{MD}* dans l'ensemble de son réseau afin de regrouper ses marques de commerce *Circle K^{MD}*, *Statoil^{MD}*, *Mac's^{MD}*, *Kangaroo Express^{MD}* et *Re.Store^{MD}* sous une seule marque mondiale renouvelée.

La nouvelle marque *Circle K* remplacera les marques actuelles des magasins et stations-service au Canada, aux États-Unis, en Scandinavie, en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Irlande. Par contre, la Société conservera sa marque originale, *Couche-Tard*^{MD}, dans la province de Québec, au Canada. La marque mondiale *Circle K*^{MD} a déjà commencé à être déployée dans les magasins des États-Unis en janvier 2016. Elle a commencé à être déployée dans les stations-service en Europe en mai 2016, tandis que les clients canadiens à l'extérieur du Québec verront la nouvelle marque *Circle K*^{MD} à partir de mai 2017.

Amérique du Nord

Les magasins corporatifs et franchisés de Couche-Tard sont exploités principalement sous les marques *Couche-Tard*^{MD}, *Mac's*^{MD}, *Circle K*^{MD}, *Kangaroo*^{MD} et *Kangaroo Express*^{MD}, *On the Run*^{MD} et *Dairy Mart*^{MD}. Couche-Tard exploite également son programme d'affiliation sous les marques *Provi-Soir*^{MD}, *7-jours*^{MD}, *Becker's*^{MD}, *Daisy Mart*^{MD} et *Winks*^{MD}.

Aux États-Unis, Couche-Tard vend des aliments de marque privée sous ses propres marques telles que *Simply Great Coffee*^{MC}, *Circle K Premium Coffee*^{MD} et *Favorites*^{MD}, tandis qu'au Canada, elle utilise les marques *Favourites*^{MD}, *Nos Favoris*^{MD}, *Simply Great Coffee*^{MC}, *Café tout simplement bon*^{MC} et la marque *Sloche*^{MD} pour les boissons glacées.

Couche-Tard vend également des produits de marque privée dans l'ensemble de son réseau sous les marques *Joker Mad Energy*^{MD}, *Froster*^{MD}, *Polar Pop*^{MD} et *Thirst Buster*^{MD}.

Couche-Tard vend également du carburant pour le transport routier sous ses propres marques maison, y compris *Couche-Tard*^{MD}, *Mac's*^{MD} et *Circle K*^{MD}.

Europe

Les magasins corporatifs et franchisés de Couche-Tard sont exploités sous la marque *Statoil*^{MD}. Couche-Tard utilise également cette marque pour ses opérateurs indépendants et franchisés. Elle utilise les marques *Ingo*^{MD}, *Statoil 1-2-3*^{MD} et *1-2-3*^{MD} pour ses sites automatisés dans différents marchés. Par contre, au cours de l'exercice 2017, Couche-Tard va commencer sa conversion d'environ 1 000 sites de la marque *Statoil*^{MD} à celle de *Circle K*^{MD} en Scandinavie (Norvège, Danemark et Suède).

En ce qui a trait aux aliments de marque privée, Couche-Tard vend ces produits sous ses propres marques *Made To Go*^{MC}, *Simply Great Coffee*^{MC} et *Real HOT DOGS*^{MC}, et dans certains pays, elle vend des boissons gazeuses en fontaine de tierces parties sous la marque *Polar Pop*^{MD}. À compter de l'exercice 2017, Couche-Tard vendra de la nourriture et des produits d'entretien automobile sous la marque *Circle K*^{MD} en Scandinavie (Norvège, Danemark et Suède), dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), en Pologne et en Russie.

Depuis l'exercice 2013, un nouveau carburant de qualité pour l'essence et le diesel est vendu sous les marques *miles*^{MD} et *milesPLUS*^{MD} dans l'ensemble du réseau.

En Russie, les carburants portent la marque privée locale *Dforti*.

Irlande

Dans son réseau nouvellement acquis en Irlande, Couche-Tard exploite ses magasins d'accommodation sous la marque *Re.Store*^{MD} et vend des produits alimentaires sous cette marque. Le réseau Couche-Tard en Irlande vend également du carburant pour le transport routier sous la marque *Topaz*^{MD}.

Couche-Tard a pour politique d'enregistrer ses éléments d'actifs intangibles ou de les protéger autrement dans tous les territoires où elle exerce ses activités.

CONCURRENCE

Les magasins du réseau de Couche-Tard font concurrence à un certain nombre de détaillants indépendants, locaux, régionaux et nationaux, y compris des chaînes d'épicerie et des supermarchés, d'autres chaînes de magasins d'accommodation, des mini-dépanneurs intégrés aux stations-service de grandes sociétés pétrolières, des pharmacies de même que des restaurants à service rapide et des magasins à un dollar. Quant aux ventes de carburant pour le transport routier, les magasins du réseau font concurrence à d'autres magasins d'alimentation et à des stations-service. La compétitivité de chaque magasin est tributaire de son emplacement, de son accessibilité et de son service à la clientèle. Les autres types de détaillants comme les supermarchés et les pharmacies offrent une gamme de produits qui inclut des articles de commodité de base et d'épicerie d'appoint. Au fil des années, Couche-Tard a étendu son réseau en optant pour des emplacements de choix, tout en développant une expertise dans son créneau d'activité, notamment par l'investissement dans la modernisation de ses magasins soutenue par des mises en marché adaptées aux différents marchés. Cette mise en marché est appuyée par une offre variée de produits de marque privée et de programmes de fidélisation de la clientèle ainsi que par une attention particulière portée au service à la clientèle, afin de lui assurer un avantage concurrentiel. Par conséquent, elle surveille de près ses concurrents, l'évolution des tendances du marché et ses parts de marché afin de pouvoir réagir en temps opportun et de préserver sa position concurrentielle. Couche-Tard croit que l'emplacement de choix de ses magasins rend l'accès à ses marchés plus difficile pour d'éventuels nouveaux concurrents.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les activités de Couche-Tard, particulièrement celles relatives à l'entreposage, au transport et à la vente de carburant, sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements en matière environnementale dans les pays où Couche-Tard exerce ses activités, y compris des lois et des règlements régissant la qualité du carburant, la pollution du sol, les émissions et les rejets de substances dans l'air et dans l'eau, la mise en œuvre d'objectifs concernant l'utilisation de certains biocombustibles ou de l'énergie renouvelable, la manipulation et l'élimination des substances dangereuses, l'utilisation de systèmes de réduction de vapeur pour récupérer la vapeur de carburant et la réhabilitation des sites contaminés.

En vertu de lois et de règlements nationaux, provinciaux, étatiques ou locaux, Couche-Tard pourrait, à titre de propriétaire ou d'exploitant, être tenue responsable des coûts de réhabilitation ou d'assainissement de ses sites actuels ou antérieurs contaminés, qu'elle ait été informée ou non de la contamination en question ou qu'elle en soit responsable ou non. À cet égard, Couche-Tard joue un rôle proactif dans la recherche de moyens permettant de réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement et adopte des processus durables. Couche-Tard surveille régulièrement l'intégrité de l'ensemble de ses installations et équipements de carburant et elle prévoit des passifs dans ses états financiers, dans une mesure qu'elle juge adéquate, afin de couvrir les coûts éventuels d'assainissement de l'environnement et de conformité.

Dans chacun des États américains où Couche-Tard exerce ses activités, à l'exception du Michigan, de l'Iowa, de la Floride, du Texas, de la Géorgie, de la Virginie occidentale et du Maryland, un fonds d'assurance étatique est disponible pour couvrir les frais de certaines mesures de réhabilitation environnementale, déduction faite de la franchise applicable du fonds en fiducie, qui varie selon les États. Ces fonds en fiducie fournissent aux exploitants d'installations de carburant pour le transport routier une assurance pour couvrir une partie des coûts liés au nettoyage de certaines contaminations environnementales causées par l'utilisation d'équipements souterrains liés au carburant pour le transport routier. Ces fonds en fiducie sont financés par les frais d'enregistrement des réservoirs souterrains de carburant pour le transport routier et/ou par des taxes liées au carburant pour le transport routier de chacun des États. Couche-Tard paie les frais d'enregistrement annuels et remet les taxes liées au carburant pour le transport routier aux États concernés. La couverture d'assurance varie selon les États.

Certains ou tous les territoires en Europe où Couche-Tard exerce ses activités pourraient exiger de l'industrie du transport de carburant de fournir à leurs clients au moins un type de biocarburant à leurs stations-service; c'est déjà le cas en Suède pour les stations-service dont les niveaux de distribution dépassent certains seuils. Couche-Tard est également assujettie à la directive de l'Union européenne

(« UE ») en ce qui concerne les spécifications relatives à l'essence, au carburant diesel et aux gazoles ainsi que l'introduction d'un mécanisme permettant de surveiller et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui énonce des exigences relatives à la qualité du carburant en imposant des seuils à l'égard de certaines substances. Couche-Tard a établi dans ses conventions d'approvisionnement en carburant des exigences qui sont conformes à la directive de l'UE.

QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les activités d'exploitation de Couche-Tard nécessitent certains permis et licences gouvernementaux, notamment en ce qui concerne la vente de boissons alcoolisées, de tabac et de billets de loterie. Couche-Tard estime qu'elle possède tous les permis et les licences nécessaires au bon fonctionnement de ses activités en conformité avec la loi. Couche-Tard est également assujettie à la législation et à la réglementation en matière de concurrence et d'antitrust relativement, entre autres, à la taille de ses activités et à l'établissement du prix de ses produits et services. Par ailleurs, Couche-Tard vend certains produits dont les prix sont réglementés, tels que le carburant pour le transport routier, le lait et l'alcool.

FACTEURS DE RISQUES

La rubrique « Facteurs de risques » aux pages 33 à 38 du « Rapport de gestion » annuel 2016 de Couche-Tard, est intégrée aux présentes par renvoi.

DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes en espèces déclarés et versés par Couche-Tard à tous les porteurs d'actions à vote multiple et d'actions à vote subalterne au cours des trois derniers exercices.

Exercices se terminant le 27 avril 2014, le 26 avril 2015 et le 24 avril 2016 (\$ par action)		
2016	T4	0,0775 \$ CA
	T3	0,0675 \$ CA
	T2	0,0675 \$ CA
	T1	0,055 \$ CA
2015	T4	0,055 \$ CA
	T3	0,045 \$ CA
	T2	0,045 \$ CA
	T1	0,045 \$ CA
2014	T4	0,04 \$ CA
	T3 ⁽¹⁾	0,0333 \$ CA
	T2	0,10 \$ CA
	T1	0,0875 \$ CA

(1) Le 14 avril 2014, un fractionnement à raison de trois actions pour une a eu lieu sur les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne de la Société. Le dividende payable (i.e. 0,10 \$) a donc été ajusté en conséquence (0,0333 \$) à compter du troisième trimestre de l'exercice 2014 et pour l'avenir. Tous les montants précédant le troisième trimestre de l'exercice 2014 ne tiennent pas compte du fractionnement.

Pour le prochain exercice, Couche-Tard entend maintenir sa politique de dividendes, laquelle prévoit le paiement aux actionnaires de quatre dividendes trimestriels déterminés en fonction des prévisions financières pour l'exercice en cours.

Par ailleurs, la déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront à être examinés par

le conseil d'administration de la Société en fonction et sous réserve du bénéfice de Couche-Tard, de ses besoins financiers et de tout autre facteur pertinent lors de ces examens.

STRUCTURE DU CAPITAL

Les actions à droit de vote de la Société sont ses actions à vote multiple et ses actions à vote subalterne. Au 8 juillet 2016, 147 766 540 actions à vote multiple et 419 927 261 actions à vote subalterne de la Société étaient émises et en circulation. Chaque action à vote multiple comporte dix droits de vote et chaque action à vote subalterne comporte un droit de vote relativement à toutes les questions soumises à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Droits de conversion

Chaque action à vote multiple est convertible, à tout moment au gré du porteur, en une action à vote subalterne entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents. Chaque action à vote subalterne sera automatiquement convertie en une action à vote multiple entièrement libérée et non susceptible d'appels subséquents à la plus rapprochée des dates suivantes, à savoir : (i) la date à laquelle chacun des porteurs majoritaires (définis dans les statuts de la Société comme étant messieurs Alain Bouchard, Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde) aura atteint l'âge de 65 ans ou (ii) la date à laquelle les porteurs majoritaires détiendront collectivement, directement ou indirectement, moins de 50 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions à droit de vote en circulation de la Société.

Protection en cas d'offre publique d'achat

Dans le cas où une offre, au sens attribué à ce terme dans les statuts de Couche-Tard (une « offre »), est faite aux porteurs des actions à vote multiple, chaque action à vote subalterne devient convertible au gré du porteur en une action à vote multiple, et ce, dans l'unique but de permettre au porteur d'accepter l'offre suivant les modalités et les conditions de celle-ci. Selon les statuts de Couche-Tard, le terme « offre » s'entend d'une offre visant les actions à vote multiple qui, si elle était adressée à des porteurs résidents du Québec, constituerait une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle peut être ultérieurement modifiée ou adoptée de nouveau). Toutefois, une offre au sens des statuts ne comprend pas ce qui suit : a) une offre faite à tous les porteurs d'actions à vote subalterne au même moment, au même prix et selon les mêmes modalités; et b) une offre qui, en vertu d'une ou de plusieurs dispenses obtenues aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), n'a pas à être présentée à tous les porteurs d'actions à vote multiple. Si l'offre est présentée par une personne qui n'est pas un porteur majoritaire ou par un porteur majoritaire à une personne qui n'est pas un porteur majoritaire, sur le fondement de la dispense pour placement d'un bloc de contrôle prévue par la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), le prix d'offre ne doit pas dépasser 115 % du cours moyen des actions à vote multiple ou, s'il est inférieur, du cours moyen des actions à vote subalterne, calculé suivant une formule déterminée. Le droit de conversion rattaché aux actions à vote subalterne est assujéti à la condition selon laquelle, à la date d'expiration d'une offre, toute action à vote subalterne convertie en action à vote multiple dont l'initiateur n'a pas pris livraison et réglé le prix est réputée ne jamais avoir été convertie et être demeurée une action à vote subalterne. Les statuts de Couche-Tard contiennent des dispositions concernant la procédure de conversion à respecter dans le cas où une offre est présentée.

NOTATIONS

Tableau sommaire de la notation de crédit

En date du 24 avril 2016, les notes de crédit de la Société étaient les suivantes :

	S&P		Moody's	
	Notation	Perspective	Notation	Perspective
Notation de crédit de la Société	BBB	Positive	Baa2	Stable
Billets de premier rang non garantis libellés en dollars	BBB	s.o.	Baa2	s.o.

	S&P		Moody's	
	Notation	Perspective	Notation	Perspective
canadiens émis le 1 ^{er} novembre 2012, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> • 300 M\$ CA au taux de 2,861 % et venant à échéance le 1^{er} novembre 2017; • 450 M\$ CA au taux de 3,319 % et venant à échéance le 1^{er} novembre, 2019; • 250 M\$ CA au taux de 3,899 % et venant à échéance le 1^{er} novembre 2022; 				
Billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens émis le 21 août 2013, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> • 300 M\$ CA au taux de 4,214 % et venant à échéance le 21 août 2020; 	BBB	s. o.	Baa2	s. o.
Billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens émis le 2 juin 2015, pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> • 700 M\$ CA au taux de 3,600 % et venant à échéance le 2 juin 2025; 	BBB	s. o.	Baa2	s. o.

Les notes de crédit d'émetteur attribuées par S&P Global Ratings (anciennement Standard & Poor's Rating Services) (« **S&P** ») et Moody's Corporation (« **Moody's** ») ne constituent pas un énoncé de faits ni une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres émis par Couche-Tard, ni une recommandation de prendre une décision d'investissement. Les notes peuvent être révisées ou retirées en tout temps par l'agence de notation concernée, et il n'y a aucune garantie que ces notes vont rester en vigueur durant une période de temps donnée.

Dans le cours normal des affaires, les entreprises paient habituellement les agences de notations pour que celles-ci notent la qualité de leur crédit, ainsi que leurs capacités financières. Ces services incluent, entre autres choses, des frais annuels de surveillance et de mise à jour de leur note de crédit, en plus de frais de notation non récurrents lors d'une première émission d'un titre de créance. Couche-Tard s'attend raisonnablement à continuer à verser de tels paiements en contrepartie de services de notations futurs.

À l'exercice 2015 et à l'exercice 2016, Couche-Tard a payé pour des services de surveillance de crédit ainsi que des frais de notation non récurrents lors des émissions des billets de premier rang non garantis inscrits dans le tableau ci-dessus. Aucun autre paiement n'a été versé aux agences de notation pour quelque autre service.

Notation attribuée par S&P

Une note de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue une opinion prospective sur la capacité financière globale d'un débiteur (sa solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de son rang ou de sa position en cas de faillite ou de liquidation, des priorités prévues par la loi ni du caractère légal ou opposable de l'obligation.

D'autre part, une note de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur par rapport à une obligation financière spécifique, à une catégorie spécifique d'obligations financières ou à un programme financier spécifique (ce qui inclut la notation d'un programme de billets à moyen terme et d'un programme de papiers commerciaux). Elle tient compte de la solvabilité des garants/cautions, des assureurs ou des autres formes de rehaussement du crédit relatif à l'obligation, et tient compte de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée. L'opinion reflète l'avis de S&P concernant l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles, et peut tenir compte des modalités, comme des garanties et la subordination, pouvant avoir un effet sur le paiement ultime en cas de défaut.

S&P attribue une note aux titres d'emprunt à long terme selon un barème de notation qui s'échelonne de « AAA » à « D ». Certaines notes de S&P se voient ajouter les signes plus (+) ou moins (-) comme

indication de la position relative au sein des grandes catégories de notation. L'absence de l'un de ces signes indique une note se trouvant essentiellement au milieu de la catégorie. La perspective « positive », « stable » ou « négative » qui accompagne une note de S&P évalue la direction potentielle que prendra à moyen terme (habituellement jusqu'à deux ans) une note de crédit à long terme.

a) Notation de crédit de la Société

(i) Événements de notation pendant l'exercice 2016

Le 24 juillet 2015, S&P a changé le profil de risque financier de Couche-Tard en faisant passer la perspective de « stable » à « positive ». La perspective positive reflète la possibilité grandissante que S&P augmente la note de crédit de la Société dans les deux prochaines années si cette dernière est en mesure de s'approcher d'un levier de 1,5x.

Le 9 mars 2016, S&P a reconfirmé la note de crédit et la perspective de la Société après que cette dernière eut annoncé son plan d'acquisition des stations Esso. La perspective positive reflète les attentes de S&P que le ratio dette/BAlIA rajusté demeure autour de 2x pour les 18 à 24 prochains mois alors que la Société continuera de faire des acquisitions et d'améliorer potentiellement sa position concurrentielle tout en continuant de générer des flux de trésorerie discrétionnaires robustes.

(ii) Notation attribuée

La note « BBB » attribuée à la Société est la neuvième note la plus élevée sur une échelle de vingt-deux notes utilisées par S&P. Un débiteur qui se voit attribuer la note « BBB » a une capacité adéquate de respecter ses obligations financières. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou un changement de circonstances sont susceptibles de nuire à la capacité du débiteur de faire face à ses obligations financières.

b) Notation des billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens de Couche-Tard

(i) Événements de notation pendant l'exercice 2016

Le 2 juin 2015, Couche-Tard a émis des billets de premier rang non garantis de série 5 à 3,60 % échéant en 2025 d'un capital de 700 millions de dollars canadiens (les « **billets** »). Les billets constituent des obligations non garanties directes de Couche-Tard qui sont de rang égal à toutes les autres obligations non subordonnées et non garanties en cours de Couche-Tard. Ainsi, les billets ont reçu la note « BBB ».

(ii) Notation attribuée

S&P attribue une note de crédit d'émetteur équivalente à la note de crédit d'entreprise de la Société pour toute nouvelle émission à moins qu'il y ait une indication contraire, en raison de certaines caractéristiques particulières de l'émission telle que la subordination contractuelle ou structurelle qui remettraient en cause la note de crédit d'entreprise.

La note « BBB » attribuée aux billets de Couche-Tard est la neuvième note la plus élevée sur une échelle de vingt-deux notes utilisées par S&P. Une obligation qui se voit attribuer la note « BBB » présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou un changement de circonstances sont susceptibles de nuire à la capacité du débiteur de faire face à ses obligations financières.

Notation attribuée par Moody's

Les notes globales à long terme et à court terme attribuées selon l'échelle de notation de Moody's sont fondées sur une opinion prospective de l'agence concernant le risque de crédit relatif des obligations financières émises par des sociétés non financières, des institutions financières, des véhicules de

financement structurés, des véhicules de financement de projets et des entités du secteur public. Les notes à long terme sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations qui ont une échéance initiale d'au moins un an et sont un reflet du risque de survenance d'un défaut de paiement contractuel et des pertes financières prévues en cas de défaut.

Moody's attribue des notes de crédit aux titres d'emprunt à long terme selon un barème de notation qui s'échelonne de Aaa à C. Moody's applique à son barème de notation les coefficients numériques 1, 2 et 3 au sein de chaque catégorie de notes allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que l'obligation se classe dans la fourchette supérieure de sa catégorie de notes, le coefficient 2 indique un classement dans la fourchette intermédiaire et le coefficient 3 indique un classement dans la fourchette inférieure de la catégorie de notes en question. Les perspectives de notation de Moody's sont des opinions sur l'orientation possible d'une note à moyen terme. Les perspectives sont classées en quatre catégories : Positive (POS), Négative (NEG), Stable (STA) et en développement (DEV). Les perspectives peuvent être attribuées à l'émetteur même ou à la notation.

a) Notation de crédit de la Société

(i) Événements de notation pendant l'exercice 2016

Le 8 mars 2016, Moody's a émis un commentaire négatif à la note de crédit de la Société suivant l'annonce de son intention d'acquérir les sites de vente au détail de la Pétrolière Impériale. Malgré ce commentaire, Moody's a reconfirmé et maintenu la note de crédit de Couche-Tard à « Baa2 » et sa perspective à « Stable ».

(ii) Notation attribuée

La note « Baa2 » attribuée à la Société est la neuvième note la plus élevée sur une échelle de vingt-et-une notes utilisées par Moody's. Selon le système de notation de Moody's, le débiteur qui se voit attribuer la note « Baa » est jugé de qualité moyenne et considéré comme étant exposé à un risque de crédit modéré et peut donc comporter des caractéristiques spéculatives.

b) Notation des billets de premier rang non garantis libellés en dollars canadiens de Couche-Tard

(i) Événements de notation pendant l'exercice 2016

Le 2 juin 2015, Couche-Tard a émis des billets de premier rang non garantis de série 5 à 3,60 % échéant en 2025 d'un capital de 700 millions de dollars canadiens (les « **billets** »). Les billets constituent des obligations non garanties directes de Couche-Tard qui sont de rang égal à toutes les autres obligations non subordonnées et non garanties en cours de Couche-Tard et qui se sont vues attribuer la note « Baa2 » le 29 mars 2016.

(ii) Notation attribuée

La note « Baa2 » attribuée aux billets de Couche-Tard est la neuvième note la plus élevée sur une échelle de vingt-et-une notes utilisées par Moody's. Selon le système de notation de Moody's, une obligation qui se voit attribuer la note « Baa » est jugée de qualité moyenne et considérée comme étant exposée à un risque de crédit modéré et peut donc comporter des caractéristiques spéculatives.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à vote multiple et les actions à vote subalterne de Couche-Tard sont inscrites à la TSX depuis le 6 décembre 1999 sous les symboles ATD.A et ATD.B, respectivement.

Variation du cours et volume des opérations

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
mai 2015	ATD.A	49,00 \$	45,14 \$	45 895
juin 2015	ATD.A	54,92 \$	48,40 \$	50 833
juillet 2015	ATD.A	60,34 \$	52,98 \$	54 435
août 2015	ATD.A	61,92 \$	46,00 \$	83 161
septembre 2015	ATD.A	63,48 \$	56,25 \$	61 460
octobre 2015	ATD.A	63,71 \$	57,00 \$	73 584
novembre 2015	ATD.A	63,93 \$	56,99 \$	61 949
décembre 2015	ATD.A	65,00 \$	61,23 \$	78 270
janvier 2016	ATD.A	63,34 \$	57,69 \$	68 177
février 2016	ATD.A	62,18 \$	54,38 \$	50 965
mars 2016	ATD.A	62,75 \$	56,78 \$	53 561
avril 2016 ⁽²⁾	ATD.A	59,99 \$	55,00 \$	48 464

<u>Mois</u>	<u>Symbole</u>	<u>Haut</u> ⁽¹⁾	<u>Bas</u> ⁽¹⁾	<u>Volume</u>
mai 2015	ATD.B	48,60 \$	44,29 \$	12 905 135
juin 2015	ATD.B	54,70 \$	47,75 \$	20 941 182
juillet 2015	ATD.B	59,10 \$	51,86 \$	14 853 654
août 2015	ATD.B	60,69 \$	48,15 \$	15 847 873
septembre 2015	ATD.B	62,72 \$	54,82 \$	18 398 156
octobre 2015	ATD.B	62,48 \$	55,65 \$	19 223 743
novembre 2015	ATD.B	63,23 \$	55,75 \$	16 391 226
décembre 2015	ATD.B	64,19 \$	60,29 \$	17 436 951
janvier 2016	ATD.B	62,78 \$	57,08 \$	18 105 338
février 2016	ATD.B	61,72 \$	53,81 \$	18 044 932
mars 2016	ATD.B	62,10 \$	55,47 \$	23 596 666
avril 2016 ⁽²⁾	ATD.B	58,67 \$	53,57 \$	14 845 465

(1) Tous les prix sont en dollars canadiens et par action.

(2) Du 1^{er} au 22 avril 2016 inclusivement.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau suivant présente de l'information sur les administrateurs de la Société. L'information est exacte en date du 30 juin 2016.

Nom et municipalité de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
ALAIN BOUCHARD Lorraine (Québec)	1988	Fondateur et président exécutif du conseil d'administration de la Société
NATHALIE BOURQUE ⁽¹⁾ Dorval (Québec)	2012	Administratrice de société
JACQUES D'AMOURS Laval (Québec)	1988	Administrateur de société
JEAN ÉLIE Montréal (Québec) Président du comité d'audit	1999	Administrateur de société
RICHARD FORTIN Boucherville (Québec)	1988	Administrateur de société
BRIAN HANNASCH Columbus (Indiana)	2014	Président et chef de la direction de la Société
MELANIE KAU Westmount (Québec) Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise	2006	Entrepreneure
MONIQUE F. LEROUX ⁽²⁾ Outremont (Québec)	2015	Administratrice de société
RÉAL Plourde Westmount (Québec)	1988	Président du conseil d'administration de la Société
DANIEL RABINOWICZ ⁽¹⁾ Saint-Lambert (Québec)	2013	Administrateur de société
JEAN TURMEL ⁽²⁾ Montréal (Québec) Administrateur principal	2002	Président, Perseus Capital inc. (société de gestion de fonds)

(1) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.

(2) Membre du comité d'audit.

Chaque administrateur demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant suite à son décès, sa destitution ou toute autre cause.

À la connaissance de la Société et selon l'information que les candidats à l'élection au conseil d'administration lui ont fournie, aucun de ces candidats n'est, en date du 30 juin 2016, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, à l'exception de M^{me} Monique F. Leroux, qui a agi à

titre d'administratrice de Québecor World inc. pour une partie des 12 mois précédant la date à laquelle cette dernière a demandé et obtenu, le 21 janvier 2008, l'autorisation de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Québecor World inc. a mis en œuvre un plan de restructuration approuvé par ses créanciers en 2009, après avoir obtenu une ordonnance du tribunal l'autorisant à cet égard.

Les administrateurs de la Société ont exercé les fonctions principales indiquées ci-dessus au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, leurs expériences antérieures se détaillent comme suit :

Alain Bouchard. Le 24 septembre 2014, M. Bouchard a quitté ses fonctions de président et chef de la direction de la Société et a entrepris un nouveau rôle à titre de fondateur et président exécutif du conseil d'administration de Couche-Tard. Fondateur des entreprises commerciales à l'origine d'Alimentation Couche-Tard inc., M. Bouchard a débuté ses activités dans le domaine de l'accommodation en 1980 avec l'ouverture de son premier magasin au Québec. Il compte plus de 40 années d'expérience dans le secteur du commerce de détail. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et de tous les employés, il a participé au fil des ans à la croissance de Couche-Tard. Il a aussi siégé au conseil d'administration de Québecor inc. de 1997 à mai 2009. M. Bouchard s'implique depuis de nombreuses années dans un nombre impressionnant de campagnes de financement et d'activités philanthropiques. En 2012, M. Bouchard a créé, avec son épouse, la Fondation Sandra et Alain Bouchard, qui soutient diverses initiatives d'aide aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ainsi que des projets à vocation artistique et culturelle. En outre, M. Bouchard siège au conseil d'administration de Groupe CGI inc. depuis 2013.

Nathalie Bourque. M^{me} Bourque est présidente du Québec pour Hill+Knowlton Strategies inc., où elle est en charge de la direction stratégique de la société pour le Québec. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente, Affaires publiques et Communications mondiales de CAE inc. de 2005 jusqu'à ce qu'elle quitte l'entreprise en février 2015 pour prendre sa retraite. Avant de se joindre à CAE, M^{me} Bourque était associée au Cabinet de relations publiques NATIONAL, où elle s'occupait de nombreux clients dans les secteurs des finances, du commerce de détail et du divertissement. Auparavant, elle a travaillé pour différentes entreprises de communication et a aussi œuvré au sein de cabinets comptables en marketing. Elle a été membre du conseil d'administration de Services financiers Caisse de dépôt et de placement du Québec et d'Horizon Sciences et technologies. Elle a de plus été présidente de l'Association des MBA du Québec et du Cercle Finance et Placement du Québec. Elle est aussi Gouverneure de l'Université McGill. M^{me} Bourque est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval à Québec et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill.

Jacques D'Amours. M. D'Amours a quitté ses fonctions de vice-président, administration de la Société pour prendre sa retraite le 3 septembre 2014. Il s'est joint à la Société en 1980, et il y a occupé diverses fonctions, dont celles de directeur des services techniques, de vice-président des ventes et de vice-président de l'administration et des opérations de la Société. En compagnie de ses plus proches collaborateurs et de tous les employés, il a participé au fil des ans à la croissance de Couche-Tard.

Jean A. Élie. De 1998 à 2002, M. Élie a été directeur général (*managing director*) d'une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). De 1987 à 1997, M. Élie a été administrateur, membre du comité exécutif et président du comité des finances et du comité de vérification d'Hydro-Québec, où il a également occupé le poste de président du conseil par intérim en 1996. De 1981 à 1995, il a été vice-président et directeur des services aux sociétés et des services aux gouvernements au sein de Burns Fry Limitée (aujourd'hui BMO Nesbitt Burns inc.), société de services bancaires d'investissement et de courtage du Canada. Il siège au conseil d'administration de Loto-Québec, de l'Institut des auditeurs internes du Canada (section de Montréal) et de l'Orchestre symphonique de Montréal. M. Élie a également été administrateur et membre du comité de direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. M. Élie est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Western Ontario, d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, et il est membre du Barreau du Québec. Il est aussi membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Élie est récipiendaire du prix Ramon John Hnatyshyn (prix du Gouverneur Général) pour le bénévolat dans les arts du spectacle et a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II pour son implication communautaire.

Richard Fortin. M. Fortin a quitté ses fonctions de vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Société pour prendre sa retraite en octobre 2008. Au même moment, il a accepté le poste de président du conseil d'administration de la Société, poste qu'il a occupé jusqu'en septembre 2011. Avant de se joindre à la Société en 1984, M. Fortin comptait plus de 13 années d'expérience accumulées au sein de plusieurs institutions financières importantes, et il était vice-président au Québec pour une banque canadienne détenue en propriété exclusive par la Société Générale (France). M. Fortin est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires avec concentration majeure en finance de l'Université Laval, à Québec. En outre, M. Fortin siège au conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada, où il est président du comité de gestion des risques, ainsi qu'au conseil de sa filiale, Assurance-vie Banque Nationale, compagnie d'assurance-vie, où il est président du comité d'audit. M. Fortin siège également au conseil d'administration de Transcontinental inc., où il est administrateur principal et président du comité d'audit. Il a également été membre du conseil d'administration de Rona d'avril 2009 à mai 2013.

Brian Hannasch. M. Hannasch est président et chef de la direction de la Société depuis septembre 2014. M. Hannasch a occupé auparavant le poste de chef des opérations de 2010 à 2014, et le poste de vice-président principal, Opérations, États-Unis de 2008 à 2010. De 2004 à 2008, il a occupé le poste de vice-président principal, Opérations, Ouest de l'Amérique du Nord après avoir été vice-président, Intégration de 2003 à 2004. En 2001, il a été nommé vice-président Opérations, Centre-Ouest des États-Unis et dirigeait tous les aspects des opérations aux États-Unis. De 2000 à 2001, M. Hannasch a été vice-président des opérations chez Bigfoot Food Stores LLC, chaîne de 225 magasins d'accommodation dans le Midwest américain acquise par Couche-Tard. De 1989 à 2000, M. Hannasch a occupé divers postes de responsabilité croissante au sein de BP Amoco, le dernier étant celui de vice-président du marketing pour l'unité d'affaires du Midwest américain. M. Hannasch est titulaire d'un baccalauréat en finance de l'Université d'Iowa et d'une maîtrise en administration des affaires, marketing et finance de l'Université de Chicago.

Mélanie Kau. M^{me} Kau est une détaillante expérimentée de profession et une entrepreneure comptant plus de vingt ans d'expérience en fidélisation de la clientèle. Parmi ses projets antérieurs, elle compte un investissement dans la chaîne de magasins de vitamines et suppléments portant la dénomination de Naturiste, qui compte 67 boutiques au Québec. De 1986 à 2011, elle a occupé le poste de présidente de Mobilia, une entreprise familiale, où elle se consacrait principalement à la valorisation de la marque et au développement du réseau de magasins de l'entreprise au Québec et en Ontario. M^{me} Kau est une passionnée d'entrepreneuriat et compte parmi les gouverneurs de la Jeune Chambre de commerce, au sein de laquelle elle est mentor de quatre jeunes entrepreneurs prometteurs. Elle a reçu plusieurs prix en reconnaissance de son sens aigu des affaires et de l'entrepreneuriat, dont le *Top 40 under 40* ainsi que le *Award of Distinction* de l'École de gestion John-Molson. M^{me} Kau est titulaire d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern à Chicago ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Concordia. M^{me} Kau a été membre du conseil d'administration d'Investissement Québec et siège actuellement au conseil d'administration d'Aéroports de Montréal.

Monique F. Leroux. M^{me} Leroux est présidente de l'Alliance Coopérative Internationale, représentant le mouvement coopératif dans plus de 100 pays. Elle est également présidente du conseil d'administration d'Investissement Québec, celle-ci ayant été nommée à ce poste par le gouvernement du Québec en avril 2016. M^{me} Leroux est membre du conseil d'administration de BCE/Bell, Michelin et CIC (filiale du Crédit Mutuel) et présidente du « High Level Contact Group » du Groupement européen des banques coopératives (GEBC). Elle a été présidente du conseil d'administration et présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, de mars 2008 à avril 2016, après avoir occupé des postes de direction chez Desjardins, Québecor, RBC et Ernst & Young. Elle est membre du Conseil canadien des affaires, du Conseil des fondateurs du réseau Québec Global 100, du Conseil des gouverneurs de Finance Montréal, du Comité consultatif sur la fonction publique du Premier ministre du Canada et du Comité aviseur de Catalyst Canada. Elle est aussi fondatrice et présidente du Sommet international des coopératives et présidente du Conseil des gouverneurs de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal. Elle a présidé l'Ordre des CPA du Québec et est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et chevalier de la Légion d'Honneur (France). Elle est en outre récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis), du Prix Hommage CPA et du Prix des

Fellows de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est titulaire de doctorats *honoris causa* de huit universités canadiennes. Elle consacre également de son temps à un grand nombre d'organismes sans but lucratif et agit à titre de membre du conseil de la Fondation Rideau Hall du Gouverneur général du Canada.

Réal Plourde. M. Plourde a pris sa retraite en mai 2011, alors qu'il occupait les fonctions de vice-président exécutif de la Société, après avoir cédé sa place en tant que chef des opérations de la Société en mai 2010. Depuis son départ à la retraite, il demeure actif au sein de la Société en tant que membre du conseil d'administration. M. Plourde a occupé le poste de président du conseil de la Société de septembre 2011 à septembre 2014. M. Plourde a occupé plusieurs postes depuis qu'il s'est joint à la Société en 1984, notamment ceux de directeur des services techniques et de vice-président développement, ventes et opérations. M. Plourde a débuté sa carrière en travaillant à divers projets d'ingénierie au Canada et en Afrique. M. Plourde est titulaire d'un diplôme d'ingénieur (sciences appliquées) de l'Université Laval, à Québec, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. M. Plourde est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est également membre du conseil d'administration de Bouclair inc. et de CIMA + S.e.n.c., où il est également membre du comité de vérification et du comité de gouvernance et d'éthique. En tant que membre du conseil du Centre de bénévolat et moisson Laval et de la Maison de Soins Palliatifs de Laval, il participe activement aux activités de financement.

Daniel Rabinowicz. M. Rabinowicz est actuellement consultant indépendant en marketing et en affaires. M. Rabinowicz occupait auparavant le poste de président de TAXI New York, une agence de publicité, jusqu'à ce qu'il quitte l'entreprise en août 2009. M. Rabinowicz a commencé sa carrière en 1975 dans la publicité comme chargé de compte chez Vickers & Benson. Il a ensuite acquis de l'expérience comme gérant de marque chez Catelli ltée, avant de se joindre au Groupe Cossette Communication en 1985 à titre de directeur, planification stratégique. Il est par la suite devenu président de Cossette Montréal et co-président de Cossette Toronto, avant de quitter ses fonctions en 2001. M. Rabinowicz siège au conseil d'administration de Reitmans (Canada) Limitée, de Wafu inc. et du Centre Commémoratif de l'Holocauste à Montréal, et il est également conseiller pour Skymax Outdoor inc. M. Rabinowicz est le fondateur et ancien président de Bénévolat d'entraide aux communicateurs, une organisation à but non lucratif visant à aider les professionnels dans le secteur des communications à mieux faire face à leurs problèmes personnels, professionnels ou financiers. M. Rabinowicz est titulaire d'un baccalauréat ès arts (B.A.) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill.

Jean Turmel. M. Turmel est fondateur et président de Perseus Capital inc., une société de gestion de portefeuilles. Jusqu'en décembre 2004, il était président, Banque des marchés financiers, placements et trésorerie de la Banque Nationale du Canada. M. Turmel a été administrateur d'une banque canadienne et administrateur et président du conseil de Financière Banque Nationale inc. ainsi que membre du conseil d'administration de filiales du même groupe. M. Turmel a été président du conseil d'administration et membre du comité de gouvernance et de mise en candidatures de la Bourse de Montréal d'avril 2004 à avril 2008. Avant 1981, M. Turmel a occupé différents postes chez McMillan Bloedel inc., Dominion Securities inc. et Merrill Lynch Royal Securities. M. Turmel a été nommé président du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« TEACHERS ») le 1^{er} janvier 2015. En outre, M. Turmel a siégé au conseil d'administration du Groupe Canam inc. de 2007 à 2015. M. Turmel est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec, et il est un des récipiendaires de la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Élisabeth II pour sa contribution au secteur de l'investissement au Canada. M. Turmel a reçu un *doctorat honoris causa* de l'Université Laval le 7 juin 2015.

Membres de la haute direction

Le tableau suivant présente l'information sur les membres de la haute direction qui ne sont pas des administrateurs de la Société. L'information est exacte au 30 juin 2016.

Nom et municipalité de résidence	Fonction au sein de la Société
JEAN BERNIER Westmount, Québec	Président Groupe, Carburants et Opérations Nord-Est
DARRELL DAVIS Columbus, Indiana	Vice-président principal, Opérations
GEOFFREY C. HAXEL Scottsdale, Arizona	Vice-président principal, Opérations
HANS-OLAV HØIDAHL Oslo, Norvège	Vice-président exécutif, Scandinavie
JØRN MADSEN Dragør, Danemark	Vice-président exécutif, Europe centrale et orientale
TIMOTHY ALEXANDER MILLER Phoenix, Arizona	Vice-président principal, Carburants globaux
JACOB SCHRAM Oslo, Norvège	Président Groupe, Opérations européennes
CLAUDE TESSIER Laval, Québec	Chef de la direction financière
DENNIS TEWELL Belair, Luxembourg	Vice-président principal, Opérations

Jean Bernier a été nommé président Groupe, Carburants et Opérations Nord-Est le 15 mars 2016. Auparavant, il occupait le poste de président Groupe, Carburant Amériques et Opérations Nord-Est depuis le 30 juillet 2012. M. Bernier apporte à la Société une expérience de plus de 25 ans dans les secteurs de l'accommodation, du carburant et de l'épicerie au détail. Avant de se joindre à Couche-Tard, M. Bernier a été vice-président exécutif de Valero Energy Corporation ainsi que président d'Ultramar Itée, filiale canadienne de Valero, où il était responsable des ventes au détail ainsi que des services corporatifs des communications, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services d'information. De 1996 à 2011, M. Bernier a occupé divers postes de haute direction au sein de Ultramar Itée, dont ceux de vice-président ventes au détail en 1998-1999 et de président à compter de 1999. Avant de se joindre à Ultramar Itée, M. Bernier a occupé pendant neuf ans différents postes de haute direction chez Proviso inc. et a aussi auparavant occupé les postes de président, vice-président et chef de l'exploitation dans d'autres emplois. M. Bernier est titulaire d'une maîtrise en relations industrielles de l'Université de Waterloo, en Ontario, ainsi que d'un baccalauréat de l'Université de Montréal.

Darrell Davis a été nommé vice-président principal, Opérations en mai 2012. M. Davis occupait auparavant le poste de vice-président Opérations, Floride depuis mars 2011. Auparavant, il était vice-président Opérations, Midwest des États-Unis depuis décembre 2005. Il a aussi occupé le poste de directeur des opérations et, par la suite, le poste de directeur du marketing dans la division Midwest des États-Unis de Couche-Tard. Il s'est joint à Couche-Tard en 2002 lorsque cette dernière a acquis Dairy Mart alors qu'il occupait le poste de vice-président, opérations de celle-ci. M. Davis a débuté sa carrière dans l'industrie de l'accommodation il y a plus de 30 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat en gestion de l'Université de Louisville.

Geoffrey C. Haxel a été nommé vice-président principal, Opérations en janvier 2011. Auparavant, il était vice-président Opérations, Arizona depuis décembre 2003. M. Haxel a occupé divers postes dans les domaines des opérations et du marketing depuis qu'il s'est joint à Circle K, en 1988. M. Haxel a débuté sa carrière en effectuant un stage à titre de gestionnaire régional et il a également occupé les postes de directeur des ventes, de gestionnaire de catégories et de gestionnaire de division. Avant décembre 2003, M. Haxel était directeur régional de Circle K pour la région de l'Arizona, où il gérait plus de 600 établissements dans quatre États. M. Haxel a suivi des cours dans le cadre d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université d'Oklahoma.

Hans-Olav Høidahl s'est joint à Couche-Tard en juin 2012, lorsque cette dernière a acquis Statoil Fuel & Retail ASA et occupe le poste de vice-président exécutif, Scandinavie depuis le 1^{er} octobre 2010. Il était auparavant vice-président de Energy Europe du groupe Statoil depuis 2006. Il s'est joint à Statoil Fuel & Retail ASA en 1992 et a occupé divers postes, notamment ceux de directeur du service à la clientèle en Norvège, responsable des ventes régionales en Scandinavie, directeur des ventes pour la Norvège, directeur national de l'énergie en Norvège et vice-président pour les opérations de l'énergie. M. Høidahl est titulaire d'un baccalauréat en économie de la Norwegian School of Management.

Jørn Madsen s'est joint à Couche-Tard en juin 2012, lorsque cette dernière a acquis Statoil Fuel & Retail ASA et occupe le poste de vice-président exécutif, Europe centrale et orientale depuis le 1^{er} octobre 2010. Il était auparavant vice-président, opérations nationales au sein de Statoil Energy & Retail ASA depuis 2007. Il s'est joint à Statoil en 1990 et a occupé plusieurs postes de gestion, dont ceux de vice-président, ventes au détail en Europe, directeur des ventes au détail au Danemark, directeur des ventes au détail dans les pays baltes, directeur de la gestion des catégories dans les pays baltes, gestionnaire régional des ventes au détail au Danemark et contrôleur au Danemark. M. Madsen est titulaire d'un baccalauréat en économie de la Copenhagen Business School.

Timothy Alexander Miller a été nommé vice-président principal, Carburants globaux en février 2016; auparavant, il occupait le poste de vice-président, Carburants depuis octobre 2012. M. Miller s'est joint à Couche-Tard en janvier 2012, à titre de directeur des Carburants, de l'immobilier et des installations. Auparavant, il était chez BP Plc. depuis 16 ans, où il a occupé divers postes liés aux opérations, à l'approvisionnement, au développement des affaires et à la stratégie d'affaires aux États-Unis et en Europe. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Southern Illinois.

Jacob Schram a été nommé président Groupe, Opérations européennes en juin 2012. Il était auparavant chef de la direction de Statoil Fuel & Retail ASA depuis le 1^{er} octobre 2010. Il s'est joint à Statoil en 1996 et y a occupé divers postes de direction, y compris ceux de directeur national de Statoil Retail Norway de 1999 à 2004 et de vice-président principal de Statoil Energy & Retail Europe de 2004 à 2006. De 2006 à 2010, il a occupé le poste de vice-président principal pour Statoil Energy & Retail Europe. Avant de se joindre à Statoil, M. Schram a été responsable du marketing et des relations publiques pour McDonalds Norway AS et a été gestionnaire de projets et consultant chez McKinsey & Company à Copenhague. De plus, M. Schram a siégé sur plusieurs conseils d'administration au sein de Statoil et d'autres sociétés, y compris Møller Bil et KID Interiør. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques (siviløkonom) ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Copenhagen Business School.

Claude Tessier s'est joint à Couche-Tard à titre de chef de la direction financière le 28 janvier 2016. Avant de rejoindre Couche-Tard, M. Tessier a occupé le poste de président de l'unité Exploitation IGA chez Sobeys inc. de 2012 à 2016 et a été membre du comité exécutif de Sobeys inc. Il est entré au service de Sobeys Québec inc. en 2003, où il s'est joint à l'équipe de direction à titre de vice-président principal, finances et planification stratégique. M. Tessier a consacré la grande majorité de sa carrière à l'industrie de l'alimentation après avoir occupé plusieurs postes dans le domaine des finances. Avant son entrée en fonction auprès de Sobeys inc., M. Tessier a acquis plus de 15 ans d'expérience dans des postes de haute direction financière auprès de Fly Furniture, Provigo et Costco, incluant des postes de vice-président et de chef de la direction financière. Il a aussi occupé des postes de direction auprès de Mallette International et de PricewaterhouseCoopers (autrefois Coopers & Lybrand). Par ailleurs, il a été impliqué dans diverses activités sociales et communautaires, principalement auprès de la Fondation Charles-Bruneau. Il a également participé à la campagne de financement de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. M. Tessier est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Montréal (1986) et est membre de l'Institut canadien des comptables agréés depuis 1987.

Dennis Tewell a été nommé vice-président principal, Opérations en juin 2013. Il s'est joint à Couche-Tard en janvier 2011 à titre de vice-président, Franchises internationales. M. Tewell a commencé sa carrière dans l'industrie de l'accommodation au sein de Conna Corporation en 1978. Il a œuvré au sein de plusieurs sociétés aux États-Unis et au Royaume-Uni dans divers postes de gestion et de marketing, entre autres chez Conna Corporation, BP Oil (Londres, Angleterre), Dairy Mart, Swifty Services et, tout récemment, CVS/Caremark. Il a occupé différents postes, dont ceux de directeur des franchises,

directeur régional des opérations et coordonnateur de la planification stratégique, vice-président des opérations, vice-président franchises, développement des affaires, vice-président principal marketing et vice-président de secteur. M. Tewell est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université Bellarmine, au Kentucky.

Au 30 juin 2016, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société étaient, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 112 762 004 actions à vote multiple et de 16 965 097 actions à vote subalterne de la Société, soit respectivement 76,31 % des actions à vote multiple et 4,04 % des actions à vote subalterne émises et en circulation de la Société, ou exerçaient une emprise sur ce nombre respectifs d'actions.

LITIGES EN COURS

Dans le cours normal des affaires, Couche-Tard est la partie défenderesse dans le cadre d'un certain nombre de procédures judiciaires, de poursuites et de réclamations propres aux entreprises œuvrant dans le secteur du commerce de détail, incluant des actions instituées par des plaignants individuels et des actions collectives. Couche-Tard estime qu'elle n'est actuellement pas visée par des poursuites judiciaires, des actions en justice, des réclamations ou des procédures dont l'issue défavorable aurait un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est la Société de fiducie CST, au 2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1600, Montréal (Québec) Canada, H3A 2A6. L'agent chargé de la tenue des registres a des bureaux à Montréal et à Toronto.

CONTRATS IMPORTANTS

Convention entre actionnaires et convention de vote

Suite à une mise à jour de la convention entre actionnaires de la Société intervenue en décembre 1987 entre, d'une part, Développements Orano inc. (« Orano »), dont l'actionnaire majoritaire est M. Alain Bouchard et les autres actionnaires sont MM. Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde et, d'autre part, Metro inc. (« Metro »), les parties à la convention, dans la continuité de leurs relations passées, ont conclu une convention entre actionnaires révisée le 8 mars 2005 à l'égard de leur participation dans la Société. À la suite d'une restructuration du capital-actions d'Orano intervenue le 14 octobre 2008, les actions de la Société qui étaient détenues par Orano, dont les actionnaires étaient MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde, sont maintenant détenues par Orano et des sociétés de portefeuille contrôlées respectivement par MM. Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde (les « sociétés de portefeuille »). À la suite de cette restructuration, Metro, Orano et les sociétés de portefeuille ont conclu une convention entre actionnaires révisée à l'égard de leur participation dans la Société. Les droits et obligations des parties aux termes de cette convention entre actionnaires révisée sont les mêmes que ceux prévus à la convention de 2005, dont les principaux sont énoncés ci-après :

- (i) Metro détient un droit de préemption pour prendre part aux nouvelles émissions d'actions de la Société afin de maintenir son pourcentage de participation dans cette dernière;
- (ii) Metro a le droit de proposer la candidature d'une personne en vue de son élection au conseil d'administration de la Société aussi longtemps que Metro détiendra 5 % ou plus du total des actions en circulation de la Société sur une base diluée. Le représentant actuellement désigné par Metro au conseil d'administration de la Société est M. Jean Élie, lequel n'est pas un employé de Metro et n'est aucunement lié à Metro, exception faite de la présente désignation;
- (iii) Metro, Orano et les sociétés de portefeuille se sont engagées à ne pas vendre ou transférer directement ou indirectement leurs actions de la Société sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit des autres;
- (iv) Metro, Orano et les sociétés de portefeuille détiennent un droit de première opportunité réciproque sur les actions que l'une d'elles voudrait vendre ou transférer, sous réserve de

certaines conditions; et

- (v) Metro, Orano et les sociétés de portefeuille détiennent un droit de premier refus réciproque sur la vente et le transfert des actions de la Société, sous réserve de certaines exceptions relatives aux transferts aux cessionnaires autorisés (y compris MM. Alain Bouchard, Jacques D'Amours, Richard Fortin et Réal Plourde).

La convention entre actionnaires prévoit sa résiliation si l'un de Metro ou Orano et les sociétés de portefeuille (ces dernières étant considérées collectivement) détenaient moins de 5 % des actions émises et en circulation du capital-actions de la Société sur une base diluée.

Suivant la restructuration d'Orano, cette dernière et les sociétés de portefeuille ainsi que MM. Bouchard, D'Amours, Fortin et Plourde (les « personnes physiques ») ont signé une convention de vote selon laquelle la personne physique concernée et sa société de portefeuille s'engagent à exercer tous les droits de vote rattachés aux actions de la Société qu'ils détiennent, directement ou indirectement, en faveur de l'élection de chacune des personnes physiques, à condition que la personne physique concernée détienne, directement ou indirectement, un minimum de 4 500 000 actions de la Société. Advenant le cas où l'une de ces personnes physiques tomberait sous ce seuil de détention, la convention de vote cessera de s'appliquer à son égard, bien qu'elle puisse éventuellement rehausser sa détention au-delà de ce seuil. Par contre, la convention de vote continuera d'avoir plein effet entre les autres parties à cette convention.

Le 8 avril 2016, la convention entre actionnaires a été modifiée afin d'inclure un droit mutuel de monétisation. Ce droit permet à chaque actionnaire, à sa discrétion et sans avoir à obtenir le consentement des autres actionnaires, de monétiser la totalité ou toute partie des actions ou des titres convertibles de la Société.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les auditeurs indépendants de Couche-Tard, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société en nom collectif de comptables professionnels agréés, ont préparé un rapport d'auditeurs indépendants daté du 12 juillet 2016 portant sur les états financiers consolidés, y compris les notes y afférentes, de Couche-Tard au 24 avril 2016 et au 26 avril 2015 et pour les exercices terminés les 24 avril 2016 et 26 avril 2015, et sur les contrôles internes de Couche-Tard à l'égard de l'information financière au 24 avril 2016. PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a confirmé son indépendance par rapport à la Société, au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Règles

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser (1) l'intégrité des états financiers de la Société et l'information connexe; (2) la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation; (3) l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes; (4) la performance du responsable du groupe finances corporatif de la Société en ce qui a trait aux contrôles internes et aux auditeurs externes; et (5) la responsabilité de la direction en ce qui a trait aux contrôles internes. Une version complète des règles du comité d'audit de la Société se trouve à l'Annexe A.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs indépendants, soit MM. Jean Turmel et Jean Élie (président) et M^{me} Monique F. Leroux.

Compétences financières

Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Société dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente en ce qui a trait à la préparation, à l'audit, à l'analyse et à l'évaluation d'états financiers présentant des questions dont l'étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Société, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière. Les membres du comité d'audit ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d'administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés. De plus, nombre d'entre eux sont ou ont été membres de comités d'audit d'autres sociétés inscrites en bourse, le tout tel que décrit à la rubrique « Administrateurs » de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de la Société a déterminé que MM. Turmel et Élie et M^{me} Leroux possèdent des « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* applicable au Canada. Il a de plus déterminé que M. Élie et M^{me} Leroux sont tous deux des « experts financiers du comité d'audit » (*audit committee financial expert*) au sens de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis prises en application de celle-ci.

Contrôles internes

La Société maintient un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière conçu pour protéger ses actifs et assurer la fiabilité de son information financière. Elle maintient également un système de contrôles et de procédures sur la communication d'information conçu pour assurer la fiabilité, l'intégralité et la présentation en temps opportun de l'information communiquée dans tout document d'information public, en tenant compte de l'importance relative. Les contrôles et procédures sur la communication d'information visent à faire en sorte que l'information que doit communiquer la Société dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières soit enregistrée et/ou divulguée en temps opportun, comme l'exige la loi, et soit accumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière, comme il convient, pour permettre la prise de décisions rapides concernant l'information à divulguer.

La Société évalue continuellement l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et leur apporte des améliorations au besoin. Au 24 avril 2016, sa direction et ses auditeurs externes ont émis des rapports certifiant l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Politiques en matière d'approbation des services non liés à l'audit

À sa réunion du 16 mars 2004, le comité d'audit a adopté une politique et des procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par les auditeurs de la Société. Ladite politique interdit à la Société d'engager ses auditeurs externes afin qu'ils lui fournissent ou qu'ils fournissent à ses filiales certains services non liés à l'audit, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à la mise en œuvre de systèmes d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat et d'audit interne, aux services bancaires d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, aux services juridiques et aux services d'experts-conseils non liés à l'audit. La politique permet à la Société de retenir les services des auditeurs externes pour qu'ils lui fournissent des services non liés à l'audit, autres que les services interdits, seulement si les services ont été spécifiquement approuvés au préalable par le comité d'audit.

Code de déontologie à l'intention du président et chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction financière

À sa réunion du 15 mars 2004, le comité d'audit a adopté un Code de déontologie à l'intention du président et chef de la direction, du chef de la direction financière et des membres de la haute direction

financière, conformément à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis.

Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit

Au cours de l'exercice 2005, le comité d'audit a approuvé, conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières ainsi qu'à la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* des États-Unis et aux règles applicables de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, des procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit de la Société avec les objectifs suivants :

- Établir des procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes et/ou des préoccupations reçues relativement à des questions de comptabilité et de contrôle ou d'audit de la comptabilité interne;
- Établir des procédures permettant aux employés de soumettre de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat leurs préoccupations concernant des questions de comptabilité ou d'audit suspectes; et
- Mettre en place des dispositifs afin d'assurer qu'aucune mesure de représailles ou punitive ne soit prise à l'encontre d'un employé si la plainte de ce dernier était appuyée sur des faits, était faite de bonne foi et n'était pas formulée dans le but de porter préjudice à une personne ou dans le but d'obtenir un avantage personnel.

Rémunération des auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société en nom collectif de comptables professionnels agréés, agit à titre d'auditeurs de la Société depuis l'exercice 2009. Pour les exercices terminés le 24 avril 2016 et le 26 avril 2015, les honoraires suivants ont été facturés pour les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et tous les autres services fournis à la Société par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société en nom collectif de comptables professionnels agréés :

	2016	2015
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	1 760 624 \$ CA	1 472 445 \$ CA
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	77 748 \$ CA	538 747 \$ CA
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	279 996 \$ CA	81 502 \$ CA
Autres honoraires ⁽⁴⁾	6 530 \$ CA	Néant
TOTAL	2 124 898 \$ CA	2 092 694 \$ CA

- (1) Les services d'audit comprennent des services professionnels fournis pour :
- l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et les services habituellement fournis par le comptable dans le cadre d'une mission d'audit des états financiers d'un émetteur;
 - les audits ou les missions de certifications prescrites par la loi ou la réglementation de la Société, principalement liés aux filiales européennes (579 742 \$ - 2016, 492 945 \$ - 2015);
 - les consultations sur des questions spécifiques d'audit ou de comptabilité qui sont soulevées au cours d'un audit ou d'un examen ou qui peuvent en découler;
 - la rédaction d'une lettre de recommandations;
 - la prestation de services liés aux rapports annuels et trimestriels, aux prospectus et aux autres dépôts de l'émetteur auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes, américaines ou autres (255 000 \$ - 2016, 159 500 \$ - 2015).
- (2) Les services liés à l'audit incluent des services de certification ou d'autres services connexes qui sont fournis traditionnellement par un auditeur indépendant pour :
- l'audit du régime d'avantages sociaux des employés;
 - les missions de certification qui ne sont pas requises par la loi ou la réglementation;
 - les vérifications diligentes;
 - les avis généraux sur les normes comptables incluant les IFRS.
- (3) Cette catégorie comprend des services de planification fiscale et autres conseils fiscaux en lien avec la structure corporative internationale de la Société.
- (4) Cette catégorie comprend des services professionnels autres que ceux inclus dans les catégories ci-dessus. Pour 2016, ceux-ci étaient liés à des formations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur son site Web, au <http://corpo.couche-tard.com>, et sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Société, les options d'achat d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2016.

Des renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 24 avril 2016 et les notes qui s'y rapportent ainsi que dans le rapport de gestion afférent.

* * * * *

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- l'intégrité des états financiers de la Société et l'information connexe;
- la conformité de la Société avec les exigences applicables prévues par la législation et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance du responsable du groupe Finances corporatives de la Société en ce qui a trait aux contrôles internes et aux auditeurs externes; et
- la responsabilité de la direction en ce qui a trait aux contrôles internes.

Le comité d'audit s'assure que ses règles sont révisées annuellement afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences réglementaires.

II. Responsabilités

En ce qui concerne la présentation de l'information financière, le comité d'audit a les responsabilités suivantes et le président du comité présente son rapport au conseil d'administration :

1. Passer en revue, avec la direction et les auditeurs externes, les états financiers annuels et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel, le rapport des auditeurs externes sur ceux-ci ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants avec les périodes correspondantes, avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration et leur publication.
2. Passer en revue, avec la direction, les états financiers intermédiaires, les rapports de gestion intermédiaires et les communiqués de presse s'y rapportant avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration et leur publication.
3. Passer en revue et approuver l'information financière contenue dans la notice annuelle, l'information financière contenue dans le rapport annuel, les rapports de gestion et les autres documents contenant des informations financières similaires avant leur présentation publique ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada ou d'autres autorités compétentes.
4. Évaluer périodiquement le caractère adéquat des procédures en place pour examiner la communication faite au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autres que l'information prévue au paragraphe 2 ci-dessus.
5. Passer en revue annuellement et surveiller les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société. À cette fin, le comité s'assure de recevoir de la part de la direction un rapport détaillé des risques pouvant avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et des mesures prises afin d'éliminer ou d'atténuer ces risques.

6. Passer en revue annuellement, avec la direction et les auditeurs externes, non seulement l'acceptabilité mais également la qualité des nouvelles conventions comptables de la Société et passer en revue la divulgation et l'effet des éventualités et le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière.
7. Passer en revue, avec les auditeurs externes, les problèmes ou difficultés liés à l'audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et trouver une solution aux désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière.

En ce qui concerne la gestion des risques et les contrôles internes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller la qualité et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société au moyen de discussions avec la direction, les auditeurs externes et le responsable du groupe Finances corporatives de la Société, selon le cas.
2. Approuver le plan d'audit interne mis en place par le responsable du groupe Finances corporatives de la Société.
3. Superviser la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes et s'assurer que le responsable du groupe Finances corporatives de la Société fasse rapport semestriellement au comité d'audit des résultats du travail effectué relativement aux systèmes de contrôles internes.
4. Passer en revue régulièrement les rapports d'audit interne décrivant les procédures de contrôles internes, les questions importantes soulevées au cours des derniers examens des systèmes de contrôles internes et des systèmes d'information de gestion, ou dans le cadre d'une enquête effectuée par les autorités gouvernementales ou les ordres professionnels, ainsi que les recommandations faites et les mesures prises à cet égard.
5. Aider le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Société respecte les exigences prévues par la législation et la réglementation applicables.
6. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux employés de la Société de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

1. Surveiller les travaux des auditeurs externes et passer en revue la déclaration annuelle écrite des auditeurs externes concernant toutes leurs relations avec la Société et discuter des relations ou des services qui peuvent influencer sur leur objectivité ou leur indépendance.
2. Recommander au conseil d'administration la nomination et, s'il y a lieu, le non-renouvellement du mandat (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires) des auditeurs externes et passer en revue leur compétence, leur performance et leur indépendance.
3. Approuver tous les services d'audit qui seront fournis à la Société et déterminer quels sont les services autres que les services d'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir à la Société ou à ses filiales. À cet égard, le comité d'audit peut mettre en place des politiques et procédures d'approbations préalables détaillées quant aux services visés.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, à un ou plusieurs membres indépendants du comité d'audit le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa prochaine réunion.
5. S'assurer que le montant des honoraires des auditeurs externes est raisonnable tant pour des services d'audit que pour d'autres services autorisés et par la suite faire les recommandations qui

s'imposent au conseil d'administration de la Société.

6. Passer en revue le plan d'audit avec les auditeurs externes et la direction et en approuver l'échéancier.
7. S'assurer que la Société respecte les exigences réglementaires en matière d'embauche des associés et employés, ou d'anciens associés ou employés, des auditeurs externes actuels ou anciens de la Société. À cet effet, le comité d'audit doit au préalable approuver toute embauche d'actuels ou d'anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou anciens.
8. S'assurer que les auditeurs externes rendent toujours compte au comité d'audit et au conseil d'administration à titre de représentants des actionnaires.
9. S'assurer que le comité d'audit dispose à tout moment de voies de communication directes avec les auditeurs externes ainsi qu'avec le responsable de l'audit interne.
10. S'assurer que le comité d'audit rencontre séparément la direction et les auditeurs externes au moins une fois par année et plus souvent au besoin.

III. Conseillers externes

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des avocats indépendants ou les autres conseillers jugés nécessaires pour lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions ainsi que de fixer et payer la rémunération des conseillers employés par le comité d'audit. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, tel que déterminé par le comité d'audit.

IV. Composition du comité

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs indépendants de la Société, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leurs compétences financières ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit tel que déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, aux règles et aux règlements applicables. Au moins un des membres doit être un expert financier. Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et fait rapport trimestriellement à ce dernier des délibérations, constatations et recommandations du comité d'audit.

V. Durée du mandat et auto-évaluation

Les membres du comité d'audit sont nommés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit nommé. Les membres du comité d'audit s'évaluent et évaluent l'efficacité du comité afin de s'assurer que le comité est en mesure d'accomplir son mandat avec efficacité et intégrité.

VI. Procédures relatives aux réunions

Le comité d'audit établit ses propres procédures aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité d'audit tient les procès-verbaux et registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration. Les membres peuvent participer aux réunions en personne ou par téléphone, ou encore par voie électronique ou tout autre moyen de communication. Les résolutions écrites, signées par tous les membres du comité habiles à voter à l'égard de ces résolutions lors des réunions du comité, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces réunions.

VII. Quorum et vote

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration,

deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question soumise à une réunion. En l'absence du président du comité d'audit à une réunion, la présidence est exercée par le membre présent qui est choisi par les autres membres. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

VIII. Secrétaire

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire corporatif de la Société agit à titre de secrétaire du comité d'audit. En cas d'impossibilité pour le secrétaire corporatif d'agir à titre de secrétaire du comité d'audit, les membres présents à une réunion pourront nommer un secrétaire intérimaire pour la réunion en cause.

IX. Vacances

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

* * * * *